

Belgique – België
P.P.
4020 LIEGE 2
BC 1896



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt : 4020 Liège 2
Bimestriel – juillet / août 2003
N° 49 - 2 €

® N° dépôt : 0088398 – Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège.

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDÉ EN 1994

Sommaire

- Wallons et dette publique / A. Laurant, p. 2
- Obscurcissement / J. Rogissart, pp. 3-4
- On remet ça / A. Patris, p. 5
- Réflexions sur les régionalisations
/ M. Philippe, p. 6
- Mille pour sauver la Belgique... p. 7
- Belgique française, nation flamande
/ M. De Middelcer, pp. 8-9
- Il y a 91 ans... (J. Destrée), p. 10
- Constat post-électoral / Paul Durieux, p. 11
- Le cas échéant / Chantecler, p. 12
- Les rectifications orthographiques
/ P. Mélot, pp. 12-14
- La trahison des clercs / D. Griesmar, p. 14
- Billet sur la Francophonie / P. Bertrand, p. 15
- Décentralisation française et réunionisme
/ C. Chopin, pp. 16-18
- La Flandre a voté flamand...
/ C. Jadoul, pp. 19-20
- A méditer / Oculus, p. 20
- Des goûts et des couleurs / M. Wesmael, p. 21
- Tour de France 2004 / P. Durieux, p. 22
- Echos de Flandre / J. Goffin, p. 23-24
- Epinglé dans la presse / pp. 24-26
- Statut des langues européennes / p. 27



LES WALLONS ET LEUR DETTE PUBLIQUE

Adrien LAURANT

Chacun est au courant de l'ampleur de la dette publique belge, la plus grave de toute l'Europe. Des personnes qui ne s'impliquent aucunement dans la vie politique sont même capables de citer un chiffre : un million de francs belges par habitant, en ce compris les nourrissons, les retraités, les chômeurs, les ménagères, ... ainsi que les détenus et tous ceux qui vivent presque exclusivement ou totalement de l'économie souterraine.

En valeur absolue, cette dette est de l'ordre de grandeur de DIX MILLE milliards de francs belges, un nombre qui s'écrit avec 13 zéros après le 1 initial. Que ce nombre ait 13 ou 23 ou 33 zéros après le 1, il ne dit plus rien à personne. Il faut le rapporter à d'autres valeurs. Parmi celles-ci, on utilise le plus souvent le PIB (Produit Intérieur Brut), c.-à-d. la valeur des biens et services produits pendant une année déterminée par un pays, valeur représentée par les traitements, salaires, honoraires, etc. ... Une dette, qu'elle soit privée ou publique, est effectivement à mettre en rapport avec les revenus du particulier ou de l'État. Une dette d'un million, par exemple, n'est pas la même, pour celui qui la contracte, s'il gagne 30 000 francs ou 1 million de francs par mois.

Ainsi, la dette de l'État, tous niveaux de pouvoirs confondus, c.-à-d. la dette « au sens Maastricht », s'élève à environ 112 % du PIB, soit près de deux fois le rapport préconisé par le traité de Maastricht. Près d'un quart de nos impôts ne servent qu'à rembourser les seuls intérêts de la dette publique. On se souvient de l'époque où l'on parlait de « l'effet boule de neige » : l'État devait emprunter - et donc accroître sa dette - pour payer les intérêts de ses emprunts.

On nous dit que c'est fini : il n'y aurait plus d'effet boule de neige. Comment peut-on le croire ? Tant qu'il y a déficit public (c.-à-d. déficit annuel des pouvoirs publics), il y a emprunt. Comment, dès lors, attribuer la nécessité de cet emprunt à la Défense nationale ou à la Justice plutôt qu'au remboursement de la dette ?

On nous dit que la Belgique est un modèle au sujet du déficit public puisque celui-ci n'atteint pas les 3 % fatidiques imposés par le traité de Maastricht, quand des pays comme la France ou l'Allemagne dépassent un peu ces fameux 3 %. C'est oublier un peu vite que la dette belge (obtenue par l'accumulation des déficits publics annuels antérieurs) atteint encore des valeurs monstrueuses et qu'il serait de très mauvais aloi, au regard de la Banque Centrale Européenne, d'aggraver encore la situation. Pour mémoire, la dette de la France est voisine de 58 % de son PIB, soit moins que les 60 % attendus par le traité de Maastricht. Seul le Luxembourg fait nettement mieux : 7 %. On sait pourquoi et comment.

Or, la Belgique se détricote ; elle « s'évapore », pour reprendre la métaphore de K. De Gucht. Il faut s'attendre à voir venir le jour où la Flandre exigera le partage de la dette. Elle y a intérêt, donc elle le fera. Et elle ne nous fera pas de cadeau. Lui en ferions-nous ? Il est à parier que ce partage, quelle que soit la complexité de la formule retenue après les polémiques, sera basé essentiellement sur le critère des masses démographiques

respectives des régions, c.-à-d. 33 % pour la Wallonie (3,3 millions de personnes sur dix millions). Cette formule a d'autant plus de chances d'être retenue qu'elle correspond précisément au pourcentage de la Wallonie en tant que « bénéficiaire » de la dette : 33 % également (étude des Universités de Liège et de Mons-Hainaut).

Dire que chaque citoyen wallon est censé supporter une dette publique de un million de francs est beaucoup trop sommaire. Insistons une fois encore sur la nécessité de mettre la dette wallonne en rapport avec la quantité de richesses produites : le PIB propre de la Wallonie. Or cette dernière n'intervient même pas pour 25 % (ce devrait être 33 % !) dans les richesses produites par la Belgique. Il en résulte que, pour la Wallonie, le rapport *dette/PIB* ne sera pas, loin s'en faut, de 112 %. Elle se situera, en effet, à 152 %. Par comparaison, il faut savoir qu'aux pires années, la dette belge atteignait 134 % et l'on brandissait, à cette époque, le spectre du moratoire. Que dire alors avec 152 % ! En tout cas, cela représente toute la production wallonne pendant un an et demi (mesurée par les salaires, honoraires, traitements, appointements, ventes de services et de biens, ...). Ceux qui paient des impôts seront les seuls qui paieront la dette.

Lorsque la Wallonie sera intégrée à la France, sa dette publique ne représentera plus que 7,2 mois de son PIB au lieu des 18 mois mentionnés ci-dessus. Cela indique à quel point nos deniers pourraient être plus utilement affectés au développement de l'emploi, de l'infrastructure, des universités et centres de recherche, ... ou à nos vacances, au lieu d'être jetés dans le gouffre de la dette ! Cela explique aussi pourquoi, en France, les petits et moyens revenus paient beaucoup moins d'impôt qu'en Belgique.

La question vient aux lèvres : la France voudra-t-elle de nous dans de pareilles circonstances ? La réponse est simple : en cumulant les dettes respectives de la France et de la Wallonie et en divisant cette somme par la somme des PIB, le nouveau rapport *dette/PIB* de la France passerait de 58 % à 61 %. Une taupinière ! Cette fluctuation vers le haut, toute regrettable qu'elle soit, est du même ordre de grandeur que les fluctuations du PIB suivant les périodes de haute ou de basse conjoncture. L'accroissement de la dette passerait totalement inaperçu aux yeux des Français. En plus, on ne peut pas dire que nous arriverons avec des poches trouées. On sait combien les groupes financiers et industriels français s'intéressent à nos outils de production, à notre savoir-faire, à nos connaissances ou à nos qualités au travail. Gageons aussi que nous allons être le cheval de Troie des Français dans le marché flamand.

En plus, il est clair que les Français se placent beaucoup plus facilement dans une perspective historique. C'est ce que près de 99 % des Wallons n'ont pas pu faire le 18 mai dernier. Mais ça viendra. La toute première vraie entrée en scène du RWF aura été une excellente graine qui germe à présent et qui va se développer juste devant les fenêtres des partis traditionnels. Ceux-ci n'ont pas vu tomber la graine. Ils auront bientôt de l'ombre !

OBSCURCISSEMENT

Jacques ROGISSART

Ecolo s'est dégorge dans le PS, aussi non-wallon que lui. Le CDH a cédé un peu de substance à d'autres qui communient avec lui dans la quasi-nostalgie unitariste. Le ras-le-bol a un peu viré du vert au brun en se déversant dans l'impasse d'un Front national où l'échauffement de taverne tient lieu de pensée politique. Avais-je tort de prévoir, dans notre numéro de mars/avril, que les élections du 18 mai seraient un effet de vases communicants ? Il n'y a pas de quoi pavoiser, mais non plus de désespérer, car le moment peut venir à l'improviste où les gens du Système devront descendre des tréteaux du spectacle pour exhiber leur impuissance devant les problèmes qui s'accumulent.

Il est bien sûr désolant que M. Michel s'adjuge le record des voix de préférence dans la Communauté française alors que sa réputation de gaffeur n'est plus à faire à Washington, à Rome, à Vienne et à Jérusalem et que la France, l'Allemagne et la Russie n'ont pas daigné voir qu'il leur tirait les basques pendant la crise irakienne. Affligeant aussi que tant d'électeurs de gauche se soient laissés charmer par les vocalises du M. Di Rupo qui chante pouilles au capitalisme en même temps qu'il applique sans broncher le traité de Maastricht et veut renforcer les pouvoirs de la Commission européenne, infatigable foreuse de mines et de galeries pour le néo-libéralisme qui ronge la Sécurité sociale et les services publics tout en dévitalisant les fonctions étatiques.

Il est encore plus consternant que ces deux hommes aient gagné la bataille des urnes après avoir rivalisé de platitudes envers la Flandre et la monarchie. Ah certes, on ne peut pas leur reprocher de cadenciser les chaînes de leur peuple sans avoir l'air d'y toucher ! Tout au plus ont-ils rituellement promis de ne plus céder un pouce du terrain institutionnel en négligeant de dire que le statu quo, contourné, subverti, perverti à coup de circulaires, de signatures reniées et de noyautages administratifs n'était pas déjà une glissade vers le toujours moins pour Bruxelles et la Wallonie. Eh bien, pour que leur bonheur soit parfait, la défaite des séparatistes qui se sont risqués au jeu électoral est accablante. M. Gendebien a-t-il pu néanmoins ouvrir quelques fenêtres médiatiques pour dire à ceux qui ont des oreilles pour entendre qu'une autre politique, plus roborative et plus digne, est à la portée d'un simple effort de volonté.

Techniquement, les vainqueurs ont bien taillé. Recoudre sera une autre affaire. Le succès du *Vlaams Blok* va stimuler les confédéralistes du *VLD* et du *CD&V*. *Spirit*, auquel le *SP.A* doit une partie de son succès, va le tarauler de son aiguillon. A un an des élections régionales, le Nord, où la génération belgo-flamingante fait place à une mouvance pour ainsi dire indépendantiste, prolonge l'offensive lancée dès avant la campagne électorale. Sous son feu roulant qui ira s'intensifiant, que feront nos princes en belgeoisie ? J'ai bien peur qu'ils ne suivent leur pente, et elle descend. Je sais qu'il est de bons Wallons

pour le souhaiter, dans l'espoir que l'excès d'outrages induira le surgissement de l'honneur. Pour ma part, en voyant qu'il nous reste si peu à brader, il me vient aux lèvres, comme un Confiteor, la si belle et si célèbre phrase de Chateaubriand : « Je ne mettrai jamais les malheurs de mon pays au nombre de mes espérances. » Si la Wallonie ne s'éveille pas à la conscience de ce qui la guette, c'est en lambeaux qu'elle sortira matériellement et psychologiquement de la Belgique. Or, une seule chose est sûre : elle devra en sortir.

Tandis qu'ils attendront l'assaut thiois dans leurs bunkers déjà promis au concassage, les « maginoteurs » du MR et du PS sentiront passer le vent glacial de la conjoncture sur leurs promesses économiques et sociales. Basée sur des erreurs de calcul, celle de baisser les impôts pourrait déchirer le tissu collectif, car il n'est pour le moment qu'une seule façon de la tenir : sabrer dans les budgets de l'État en reportant les charges sur les ménages ou sur les pouvoirs subordonnés. Pilule amère pour les socialistes. Mais à supposer que ceux-ci ne l'avalent pas, ils auront eux-mêmes bien du mal à servir l'appétissant menu social qu'ils ont annoncé à leur clientèle. Les contraintes du traité de Maastricht, qu'ils acceptent sans barguigner, ravalent en vérité leur discours au rang de mauvaise plaisanterie. Le PS français n'a pas su (et qui l'aurait pu ?) résoudre cette contradiction ; le nôtre ne fera pas mieux. Il faudrait mettre en cause les fondements néo-libéraux de l'Union européenne et refaire, à dose raisonnable, du volontarisme économique. Cela s'appelle souverainisme et j'ai trop la fibre jacobine pour faire fonds sur l'inertie social-démocrate, même en écoutant les morceaux de bravoure de ses meetings.

Le gouvernement lui-même incarnera, pour toutes ses composantes, le reniement des doctrines. C'est sans doute la rançon du système électoral de la représentation proportionnelle, mais ce l'est surtout parce que nos grands partis n'ont plus pour véritable objectif que le pouvoir pour le pouvoir, ou ce qu'ils considèrent comme le pouvoir. Provoquer une crise de régime par la fidélité à leurs idées n'effleure même pas leur réflexion.

Ils ont promis aussi la sécurité. Non sans motif : elle est en déroute et il y a de quoi s'angoisser. Mais la question est liée à celle de l'argent public, qui se fait rare. Aussi est-elle mal emmanchée. On parle de ne plus faire exécuter les peines inférieures à six mois et de réduire des deux tiers la durée effective des autres — sauf, tout de même, pour les crimes les plus graves, ceux que la langue de bois du politiquement correct ne peut vraiment plus nommer des incivilités. Cela promet de belles kermesses aux sauvages, pardon, aux « jeunes », voire aux poseurs de bombes.

A l'heure où j'écris, les rouges et les bleus font au grand galop des tours de l'arène d'où sortira un gouvernement. Il paraît que le gagnant, celui que ses compatriotes appel-

lent Dents-de-Lapin, va se succéder à lui-même. Ah, c'était bien la peine que M. Michel se fende d'une lettre aux Flamands pour les mettre en garde contre une possible promotion de M. Di Rupo ! Les choses allaient de soi et le dernier nommé, lui aussi épistolier de la collaboration, n'en tient pas rigueur à son émule libéral.



C'est fou ce qu'ils se ressemblent, ces deux-là, même s'ils s'évertuent à se chercher des différences ! Ils vont faire, bon gré mal gré, la même politique économique et communautaire. Ils se cassent en courbettes devant le trône — mânes des frères Defuisseaux, revenez à Mons ! Ils fixent

sur l'inexistant fédéralisme d'union des tombereaux de fantasmes. Et comme l'un parle correctement le néerlandais, le second répète laborieusement ses leçons en public, comme M. Ducarme.

Ah, M. Ducarme ! Apôtre du bilinguisme, quels cadeaux va-t-il faire aux Flamands dans un Bruxelles dont le voilà ministre-président et dont les élections ont montré une francophonie renforcée ? Ils n'ont même pas pour lui, et ce n'est pas mal vu, la considération que les Allemands avaient pour Laval : un homme plus fin aurait compris, à l'audition du *Vlaamse Leeuw* qui couvrit sa prestation de serment, qu'on ne lèche leurs bottes que pour mieux les recevoir dans le gras. Mais en fait de finesse, qu'espérer d'un homme qui incarne la balourdise avec le même naturel que M. Flahaut ? Et le voilà, pauvres de nous, qui a mis la main sur les Arts et les Lettres ! C'est un peu comme si on confiait les Finances au président du MRAX.

Sentinelle, où en est la nuit ? Si noire qu'elle soit revenue, elle passera. La mécanique du Système va nous ramener le jour, avec sa lumière crue sur les antagonismes et les crises, mais aussi sur la vérité des choses. Une nouvelle fois, hélas ! la Wallonie a laissé passer une chance de payer moins cher la fin de la partie. Mais elle va en avoir d'autres. Les élections régionales de 2004 en seront une. Il est très possible que le prochain gouvernement se traîne jusque-là, cahin-caha, sur fond de petites chamailleries et de grosses disputes. Ensuite, l'agenda des grands partis flamands sera grand ouvert sur sa table et les francophones n'auront que le choix entre le consentement à tout et l'énergie combattante du désabusement des chimères. J'écarte la tentation de prédire. Je crois seulement que si nous ne faisons pas le pari de l'espérance, nous participerions de la dissolution générale.

POUR UN PREMIER COUP...

C'est au troisième coup qu'on voit les maîtres, nous enseigne un dicton populaire. A condition de s'y préparer lors des deux premiers, rappelle le simple bon sens.

Pour le RASSEMBLEMENT WALLONIE FRANCE - RASSEMBLEMENT BRUXELLES FRANCE, engagé pour la première fois dans un scrutin parlementaire le 18 mai dernier, quelles conclusions tirer de cette première étape ?

Voilà un parti nouveau qui, d'emblée, présente des listes complètes de candidats dans toutes les circonscriptions de Wallonie et de Bruxelles, à la Chambre comme au Sénat. Pour un premier coup...

Voilà un parti nouveau qui, dans tous les cantons wallons et bruxellois - aucun ne manque à l'appel -, recueille une réponse positive de l'électeur. Pour un premier coup...

Voilà un parti nouveau qui, tranquillement, émerge au grand jour, s'offrant même un score local grimant à 4,3 %. Pour un premier coup...

Que ceux qui en doutaient s'en convainquent : l'idée réunionniste est bien en marche. Les médias s'en font maintenant l'écho et ces élections parlementaires viennent de le confirmer. Sur la scène politique et dans la société civile, des hommes et des femmes de tous les horizons se sont levés pour diffuser nos convictions.

Une fois rassemblées toutes les forces réunionnistes disponibles, nos mandataires seront prêts, dès l'effacement de l'Etat belgo-flamand dominateur, à nous ramener dans notre seule et vraie patrie, la France qui patiemment nous attend.

Merci au citoyen, et rendez-vous avec lui aux élections régionales de 2004. Pour un deuxième coup plus fort encore.

Haut les cœurs !

La rédaction

ON REMET ÇA?

André PATRIS

Bien sûr, on remet ça : la Constitution sur le métier, les Flamands le veulent et ils l'obtiendront. L'année parlementaire qui s'ouvre sera celle des longs couteaux. Les belgicains vont se lamenter une nouvelle fois. Nous pas. La nation belge est enterrée. Certes, on y mettra les formes, mais pas de désaccord entre Flamands et Wallons sur l'essentiel. Seule différence, les premiers le veulent, les seconds s'en accommodent déjà et s'en accommoderont de plus en plus.

La classe politique wallonne, de la gauche à la droite, qui est bien dans ses pantoufles et ses mandats, feint de croire que la notion de nation est devenue un luxe superflu et qu'il suffit de gérer le présent pour contenter ses électeurs.

Nous prendrait-on pour des imbéciles? On épingle, ailleurs dans ce numéro de la revue, un sondage sur l'avenir de la Wallonie, effectué peu avant les dernières élections. Audace insolite qui mérite d'être relevée. On y apprend que beaucoup de Wallons ont déjà la France en tête. La France, donc la nation française.

C'est ce « danger » qu'entend conjurer *La Libre Belgique*, inquiète de la tournure que prennent les événements. Elle ouvre ses colonnes à un groupe de professeurs de l'Université catholique de Louvain sans illusions sur l'avenir de l'Etat. Si la Flandre sécessionniste veut sortir de la Belgique fédérale, écrivent-ils, il s'agit d'organiser une fédération Wallonie-Bruxelles. Reprise d'une thèse exposée à l'époque où, ici même, j'en défendais une autre, sous le titre non équivoque, *Wallonie et France : une Nation*.

Les bons bourgeois et conservateurs de tout bord vont certainement saisir la perche tendue par l'intelligentsia du régime. *La Libre* trouvera des accents émouvants pour conjurer le naufrage annoncé, mais on sait désormais qu'une bonne partie des Wallons pense désormais à autre chose.

Le sort des Wallons peut donner à réfléchir aux autres Français engagés dans un processus de décentralisation. La Nation est essentielle à la cohésion d'un peuple aux composantes multiples, les régimes successifs y ont veillé. Sans référence nationale, ils ne seraient qu'un assem-

blage de bouts de Wallonie dont disposeraient comme bon leur semble des maîtres de l'extérieur.

C'est ce que ces bons amis de l'UCL vont tenter de faire. Il est probable que les moniteurs du régime, situés dans la région bruxelloise, vont leur emboîter le pas. C'est leur dernière cartouche avant la culbute.

Du coup, les Wallons sont ravalés au rang de francophones indifférenciés des Bruxellois. Une piétaille imposante - plus de trois millions de Français - neutralisée dans le dispositif politique le plus compliqué qui soit pour assurer la survie d'une Belgique mal en point. Une opinion wallonne sur l'histoire, la géographie, la relation à la France au sein de la Communauté? Totalement absente. Un avis wallon à la Région sur un développement harmonisé avec les territoires sudistes voisins? Quelle incongruité! Sur-tout ne pas empiéter sur le terrain des Affaires « Etrangères ». Les verrous sont tirés. Après cela, comment résister à l'envie de spéculer sur l'approche du confédéralisme que dicteront à eux seuls les Flamands...

Soyons clairs. Il ne peut en aucun cas s'agir de l'opération de sauvetage de la Belgique mijotée par quelques sages de l'UCL. Il n'y a pas de nation de substitution pour francophones dans le cadre de la Belgique.

Pour nous Wallons, l'après-18 mai mène à la France et nulle part ailleurs. Et Bruxelles? On me pardonnera de citer mon propre essai (*Wallonie-France*, n° 25, juin 1999) : *Que l'Arlequin diplomatique dont parlait Baude-laire ait un pied ou non dans la tombe, Bruxelles aura le soutien des Wallons. Il suffira que le maillage fédéral ne les détourne pas de l'option nationale qu'ils auront faite librement et des ouvertures que celle-ci leur ménage. Une Wallonie arrimée à la France, mère patrie, sera pour Bruxelles le plus sûr des adjutants.*

Personne ne rêve d'en découder. Nos belgicains attardés envisageraient le tracé d'une frontière entre la Flandre et une fédération Wallonie-Bruxelles sous contrôle européen, moyennant consultation des populations. En somme, un problème balkanique au centre nerveux de l'Union européenne!

La diversité culturelle dont l'Europe est fière en prendrait un sacré coup. La nation belge est défunte. Il faut en tirer les conséquences. Pour les Wallons, c'est tout fait.

BRÈVE SPORTIVE

Rien que du voetbal ?

Le président du club de football PSV Eindhoven vient de ressortir son projet : organiser un seul championnat de D1 belgo-néerlandais. M. Harry van Raaij condescend à y inclure 2 clubs francophones et un grand-ducal. A une condition toutefois : l'unique langue utilisée serait le néerlandais!

Le quotidien flamand *De Standaard*, qui l'a interviewé au début de mai, a pimenté son propre commentaire d'un *Walen buiten*, aimable injonction déjà entendue. Alléchant programme, n'est-ce pas?

Il paraît cependant que ce mirifique projet ne suscite que tiédeur côté wallon. Affaire à suivre.

RÉFLEXIONS SUR LES RÉGIONALISATIONS BELGE ET FRANÇAISE

Marc PHILIPPE

Les dernières élections législatives belges ont fait l'objet, de la part de la classe politique, d'un jeu de chaises musicales qui a eu un impact sur la vie des exécutifs régionaux. N'est-il pas étrange de voir interférer le pouvoir fédéral sur celui de la région, censé gérer des compétences exclusives et possédant un mode de représentation élective propre ? En France, où les compétences régionales sont pourtant partagées entre différents niveaux de pouvoir, celui des régions ne semble pas être remis en cause par le renouvellement de l'Assemblée Nationale ou par le résultat des élections présidentielles. Cela conduit à poser la question de la souveraineté effective de la Wallonie. Est-elle matérialisée, comme d'aucuns le disent, par cette capacité de légiférer par décret ? Alors qu'en France, les décisions régionales le sont par des actes réglementaires, c.-à-d. réglées dans le cadre d'une loi nationale. La question sous-jacente est, en fait, de savoir si la régionalisation en Belgique est de même nature que la française. La réponse est négative.

Tout le monde s'accorde à dire qu'en Belgique, la régionalisation a été engendrée par un constat d'échec, celui d'un État unitaire devenu incapable de gérer, de façon équilibrée, les intérêts de ses différentes composantes. La régionalisation, qui s'en est suivie, a donc été fortement marquée par ce « climat » de désunion dont une des conséquences a été l'attribution, à titre exclusif, de compétences aux régions. Ce raisonnement a sa propre logique puisqu'il entraîne un effacement progressif de tout lien de solidarité entre les régions. Les spécialistes, qui se sont penchés sur l'organisation de la solidarité financière au sein de divers États fédéraux, ont constaté une tendance progressive, en Belgique, à appliquer un financement des entités fédérées sur base du « juste retour » ; en clair, une intervention du fédéral proportionnelle à la contribution des « ressortissants » de chaque région aux recettes de l'État. C'est le même raisonnement qui sous-tend aujourd'hui la revendication flamande de régionaliser les soins de santé afin de mettre fin aux transferts financiers entre le Nord et le Sud. Dans un pareil système, parler de solidarité entre entités a-t-il encore un sens ? Ne peut-on conclure que, quand elle finance l'exercice de ses compétences, la Wallonie le fait sur ses ressources propres et qu'elle ne peut, dès lors, se prévaloir d'aucune intervention financière complémentaire du niveau fédéral ou d'une autre région ?

Il n'en va pas de même en France et c'est ici que l'on touche à la nature des lois de décentralisation de la République, dites lois Defferre. La région n'est pas conçue comme une entité isolée, aux compétences exclusives, qui serait née d'un constat de désunion au sein de l'ensemble français, mais bien comme un échelon visant à une meilleure gestion de proximité, dans un ensemble plus cohérent. La région est considérée comme étant d'une taille suffisante pour atteindre une certaine efficacité économique que l'on ne retrouvait plus au

niveau du département. Cette mise en place de la région, sa reconnaissance comme collectivité territoriale à part entière, ne signifie nullement que les compétences qu'elle gère soient exclusives. Alors qu'en Belgique, l'intervention de l'État fédéral dans les affaires des régions n'est plus de mise, voire paraît suspecte, en France, en revanche, la politique régionale fait l'objet d'une action conjointe de l'État, de la région proprement dite, des départements et des établissements publics. Il en découle des pratiques qui en éclairent le fonctionnement : la région française dispose de son budget propre (subsidés, dotations, impôts et emprunts), mais également de l'apport des départements la composant, de la contribution des établissements publics et, bien sûr, des interventions de l'État. Pour assurer une meilleure cohérence, les interventions des différents niveaux de pouvoir ont été organisées par un contrat État-Région, établi tous les 6 ans. Les acteurs régionaux en ont reconnu, à la pratique, la réelle valeur.

Il semble bien que les réalisations des régions françaises n'aient rien à envier aux réalisations wallonnes dans des matières où les compétences sont similaires. Les lois de décentralisation permettent, en effet, une activité qui peut être qualifiée de souveraine de la part des régions, pour autant qu'elle respecte le prescrit des lois nationales. A ce sujet, seul moins de 1 % des actes réglementaires des régions font l'objet d'un contrôle négatif *a posteriori* de la part du préfet de région pour non-conformité. On ne peut donc parler de conflit de compétences entre niveaux de pouvoir.

La région en France est également une réussite dans la mesure où elle a permis une meilleure identification des citoyens à leur région, comme le démontre une enquête, réalisée en 1998 par l'Institut Jules Destrée et des universités françaises. L'identité régionale est plus forte en France qu'en Wallonie, confortant ainsi le bien-fondé du rôle assigné par les lois Defferre à ces nouvelles collectivités territoriales. Bien qu'ayant aujourd'hui trop peu d'éléments pour juger des effets que le projet Raffarin produira, gageons que celui-ci aboutira à un renforcement des diverses identités régionales.

Dès lors, ne devrions-nous pas nous interroger sur les raisons qui empêchent l'identité wallonne de s'imposer clairement ? Autre question : une régionalisation aboutie doit-elle nécessairement se concrétiser par l'acquisition d'un outil formel de souveraineté, comme l'est le pouvoir décentralisé de la Région wallonne ? Ou plutôt par l'efficacité des actions prises en faveur des citoyens d'une région par un personnel politique davantage préoccupé de leurs besoins ?

Une voie que ne semblent pas avoir suivie les politiques wallons plus affairés à rentabiliser les intérêts de leurs partis que de mettre en place un véritable projet pour la Wallonie.

BELGIQUE FRANÇAISE / NATION FLAMANDE

Marc DE MIDDELEER

La Belgique est un pays fédéral qui dépense beaucoup d'énergie à poursuivre sa dislocation de façon ordonnée, relève le correspondant à Bruxelles du *Figaro* au lendemain du scrutin électoral de mai (1). La tendance évolutive scissipare, congénitale à l'État belge – camouflée mais reconnue par les historiens depuis le début du XXe siècle – apparaît aujourd'hui aux yeux de tous.

Certes, la bourgeoisie francophone, encore influente mais dépouillée, en fait, de sa prépondérance politique, préfère taire la réalité et trouble la vision. Par les manuels scolaires, la Belgique française est, de surcroît, formée dans le mythe de l'« âme belge » conçue par Picard et par l'historien belgiciste d'une « unité belge permanente à travers les siècles » depuis le Moyen Âge, sinon depuis l'État bourguignon de Philippe le Bon, théorie élaborée par Kurth et Pirenne. Version romantique démentie par le régionalisme des principautés fédérales et l'absence, dans l'histoire des Pays-Bas hispano-autrichiens, des Principautés de Liège et de Stavelot-Malmedy, sans compter le fait que le Luxembourg ne prit jamais part aux États généraux des principautés hispano-autrichiennes.

Il faut ajouter ce qu'écrit l'historien Francis Dumont : « La Belgique ancienne est assurément dépourvue de « cohésion historique » et de « frontières naturelles ». La Wallonie, elle, était bornée, de deux côtés au moins, par une frontière inscrite, sinon sur le sol, du moins dans la réalité sociale, la frontière linguistique. Et sans doute, du côté de la France, n'exista-t-il rien de semblable (...) Il y avait, de ce côté, une limite importante, celle de territoires mouvants de la couronne de France, la limite, changeante dans le temps du Royaume des Lys et du Saint-Empire. Il existait aussi, au nord-est de la France, un territoire de langage roman ou français, un territoire de civilisation française indépendant de la France, territoire compact et même presque formé. Dira-t-on que ces constatations élémentaires échappaient à nos pères ? » (2).

Ces réalités historiques et culturelles ayant été prises en compte, la première étape aura été le changement de la Constitution belge reconnaissant les deux communautés ethnolinguistiques et les trois régions, dont celle de Bruxelles (1968-1971).

Tous les observateurs politiques voient se profiler et annoncent les prochaines étapes de la dissociation.

■ A la croisée des chemins

En mai, Wallons et Flamands ont désigné de part et d'autre les représentants de leurs communautés respectives. L'élection « nationale belge » est à la trappe de puis plus de trente ans. Et la Flandre, sûre de son identité et de sa nationalité flamande, par un vote « très flamingant » (*erg flamingantisch*) (3) renforce le *Vlaams Blok* et les figures nationalistes qui truffent tous les partis traditionnels. Le nationalisme flamand s'est donné de solides ailes porteuses pour la nouvelle législature. L'offensive ne tardera pas, en 2004 sûrement. Confrontés à ces réalités, que sont et que font les Wallons, Liégeois et Bruxellois ?

Minorés dans l'État Belgique, sont-ils résignés dans le rôle de vassaux dociles pour faire valoir, en définitive, la Flandre

et conforter son pouvoir et sa fortune grâce au label d'une couronne royale ?

Comptent-ils, sérieusement, sur un problématique sentiment de fraternité et un esprit de solidarité concrète ?

La désillusion sera au rendez-vous comme, déjà en 1942, en d'autres circonstances marquantes, l'exprimait Albert Henry, prisonnier wallon : « Les Wallons ont vu compromise leur amitié extérieure la plus chère. Ils ont même vu que le sens national était une duperie, puisqu'on craignait et qu'on favorisait officiellement ceux qui faisaient métier de la bafouer. Belge a-t-il une signification au sud de la frontière des langues, une autre au nord ? » Et il est parfaitement d'actualité quand il ajoute : « Le Wallon qui pense et qui met la sincérité de son regard au-dessus de son égoïsme, piétine à la croisée de chemins inconnus. Il a jusqu'ici, le plus souvent, pensé Belgique... La Belgique était pour lui une réalité sentimentale, non une réalité officielle. **Mais maintenant, il se demande s'il va être fidèle et dupe, ou lucide et volontaire.** Il lui vient cette idée que la Belgique pourrait bien ne plus être une patrie comme les autres. Il découvre que la patrie qu'il lui reste est tout au plus le lyrisme d'un pacte bilatéral triste. **Ce pacte continuera-t-il à valoir ?** » (4)

Nous sommes aujourd'hui, qu'on le dise ou qu'on veuille le nier, à cette croisée des chemins.

■ Qui sommes-nous ?

Wallonie-Bruxelles : la « Communauté française de Belgique » ne serait-elle pas française ?

Jacques Mercier, alias Monsieur Dico, plaide avec d'autres pour l'appellation « francophone », comme si l'identité des Wallons et Bruxellois se réduisait à être un organe de phonation !

Le linguiste Claude Hagège met les choses au point : « le mot « français » est dérivé de France (pays des Francs). Par conséquent, on croit spontanément que le français est une affaire purement française. (...) L'adhésion à un idiome n'a pas pour seul objet la recherche d'un moyen de communication. Cette adhésion suppose une complicité collective, le partage d'une même sensibilité ? » (5)

Le témoignage de Julien Green, académicien français, est d'autant plus convaincant que, né de parents américains, mais élevé en France, vrai bilingue, il consacre un discours de réception à l'Académie française à la langue : « Qui sommes-nous ? », « une langue est aussi une patrie. » Et il écrit : Une langue n'est pas seulement un moyen de s'exprimer, c'est aussi, c'est surtout une façon de voir et de sentir (...) Un mot anglais ne se borne pas à désigner tel objet ou tel phénomène naturel, il traduit à sa manière l'impression que cet objet ou ce phénomène produit dans un cerveau anglais (...) Souvent je suis tenté de croire que les racines du langage plongent jusqu'au fond de notre personnalité et que c'est notre façon d'être qui est en jeu quand on nous apprend à parler en une langue plutôt qu'en une autre. (...) Après tout, nous sommes ce que nous pensons. Si l'on nous apprend à penser des pensées françaises, il est inévitable que tôt ou tard nous soyons français, une langue est avant tout un mode de penser. » (6)

Et tout récemment, François Cheng, penseur chinois et membre de l'Académie française également, livre un message fort à la « nation française de Belgique » (selon la définition de Turgot : une collection de familles et de peuples de même langage). Lisons son très beau livre français *Le Dialogue*, édité chez Desclée de Brouwer (2002) :

« C'est qu'un idiome n'est pas seulement un instrument objectif de désignation et de communication ; il est également le moyen par lequel chacun de nous se fait progressivement, ce par quoi chacun se forge un caractère, une pensée, un esprit, un moule intérieur mû par des sensations et des sentiments, des désirs et des rêves. Une langue prend en charge notre conscience et nos affectivités. (...) Comment s'étonner dès lors que l'apprentissage d'une langue ne soit un processus essentiel et complexe ? Plus qu'une affaire de mémoire, on doit mobiliser son corps, son esprit, toute sa capacité de compréhension et d'imagination, puisqu'on apprend non un ensemble de mots et de règles, mais une manière de sentir, de percevoir, de raisonner, de déraisonner, de jurer, de prier et, finalement, d'être. (...) On imagine aisément tout l'effort qu'une telle entreprise exige... C'est l'aventure qui m'est arrivée. »

Et pourquoi avoir opté pour la France et le français, langue réputée plus difficile que l'anglais pour un Chinois ? François Cheng : « D'abord, sa plus que célèbre littérature, riche en matières humaines et en contenus sociaux, en descriptions charnelles et analyses psychologiques, en idées et réflexions également. Ensuite, son raffinement aussi bien dans les créations artistiques que dans la vie courante, comme en témoignent son amour de la gastronomie et du vin, auquel ne pourrait demeurer insensible un Chinois. »

Un fait, enfin, qui a son importance dans la conscience sinon dans l'inconscient, de ce dernier : **la France est le pays du milieu de l'Europe occidentale**. Un pays à la géographie variée, ouvert à tous les orientes, ayant reçu des influences venant de tous côtés, devenu un creuset où s'entrecroisent les contradictions et les complémentarités, d'où jaillit l'irrépressible besoin de tendre vers l'idéal de l'universalité. »

La Wallonie et la Région bruxelloise, de langue, de culture et de sympathies françaises, n'y ont-elles pas leur place, autant que la Champagne-Ardenne, le Hainaut français, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Ile-de-France ?

■ Pour quel destin ?

L'obstination de s'accrocher, dans une dynamique européenne, au couple conflictuel Wallon / Flamand nous offre quelles perspectives ?

On ne peut faire l'impasse sur la question du sens de l'État Belgique dans l'Europe des nations de demain et des régions regroupées autours de ces dernières.

André Malraux nous dit : « L'esprit donne l'idée d'une nation ; mais ce qui fait sa force sentimentale, c'est la communauté de rêve. » La Belgique, depuis 1950-60 en est démunie, c'est peu dire.

Sans nations française, allemande, italienne, espagnole, etc., l'« Europe des Régions », si souvent vantée, serait une régression dans une balkanisation débilante ; elle est improbable.

Encore faut-il guérir aussi des vieux sentiments anti-français enfouis dans les esprits par l'Église des Pays-Bas catholiques à l'encontre de la France des Lumières. Obstacle

diffus contribuant au statu quo belgo-flamand et à la posture défensive de la Belgique française face au dynamisme nationaliste flamand servi par cette sourde gallophobie.

Le manque d'imagination et de projet d'avenir, marqué de provincialisme, porte préjudice aux Wallons et aux Bruxellois. L'« Espace francophone » reste un mot creux. Le Benelux, cette Grande-Néerlande, les marginalise.

Prenons le domaine littéraire. On se souviendra du Manifeste du Groupe du lundi du 1^{er} mars 1937 qui déjà définit la profession régionaliste comme une anomalie et une faiblesse structurelle de notre littérature ; il la qualifie dès lors de « littérature française de Belgique » (et non belge de langue française).

La culture wallonne est française au même titre que la culture occitane qui donne beaucoup à la France.

Nos écrivains, comédiens, cinéastes, artistes, humoristes ont leur place à Paris comme à Bruxelles, Liège, Mons, etc. Ils y sont reconnus, nombreux.

La consécration de Georges Simenon entré dans la prestigieuse bibliothèque de la Pléiade fut célébrée pour la première fois de leur histoire par les éditions Gallimard hors de l'Hexagone, à Liège le 6 mai 2003. L'écrivain liégeois y rejoint d'illustrissimes confrères. Paris retrouve Liège.

Nous entendons Philippe Sollers nous dire : « Vous êtes déprimés, vous avez envie d'y voir clair. Vous trouvez l'époque confuse, grégaire, corrompue, basement commerciale, lâche, fade, criminelle, nulle, absurde. Vous allez à la bibliothèque, vous choisissez des livres de la « Pléiade ». Vous emportez avec vous treize tomes de la « Correspondance » de Voltaire et un volume de ses « Contes ». Vous ajoutez un Rabelais, un Montaigne, un cardinal de Retz, un Pascal, un La Bruyère, un La Fontaine, deux Molière, un Bossuet, trois Sévigné, deux Montesquieu, huit Saint-Simon, un Diderot, un Sade, deux Chateaubriand, deux Stendhal, quatre Proust, quatre Céline. En tout, cinquante volumes. Quoi, uniquement des auteurs français ? N'êtes-vous pas suspect de sympathies nationalistes réactionnaires ? Vous ignorez l'objection. Vous disparaîsez le temps qu'il faut, vous vivez modestement en zappant ferme votre télévision, vous ne cessez pas de lire. Puis vous revenez : la cure a été sévère, mais la France nous apparaît maintenant un paradis méconnu. » (7)

Ajoutez-y deux volumes de Simenon. Gide ne dit-il pas : « Je tiens Simenon pour un grand romancier : le plus grand, peut-être et le plus vraiment romancier que nous ayons en littérature française aujourd'hui ». Et encore deux recueils de Marcel Thiry et de Charles Bertin.

Notre langue fait notre patrie, notre moi, notre solidarité naturelle, notre sympathie vraie. Les mariages imposés ne résistent pas au temps.

1. *Le Soir-Elections*, p 2, 19/05/03, Ph. Gélie.
2. N°2 – *Bulletin de la Société historique pour la défense et l'illustration de la Wallonie* (1940).
3. *De Morgen* (19/05/03)
4. H. Hasquin, *Historiographie et Politique*, Charleroi, 1981.
5. C. Hagège, *Le français et les siècles*, Paris, éd. Odile Jacob, 1987.
6. J. Green, *Le langage et son double*, Paris, éd. Le Seuil, Points, 1987.
7. Ph. Sollers, *Liberté du XVIIIe*, Paris, éd. Gallimard, Folio 3.756.

IL Y A 91 ANS, JULES DESTREE ...

En août 1912, Jules Destrée publiait sa *LETTRE AU ROI sur la Séparation de la Wallonie et de la Flandre* (1). Si le texte est devenu célèbre pour quelques phrases-chocs, toujours les mêmes, la quasi-totalité en demeure largement méconnue. *Wallonie-France* en reprendra certains passages afin de montrer qu'il y a presque un siècle, Destrée avait exactement décrit les menées flamandes. Voyant en germe la disparition de la Belgique si l'on s'obstinait à nier la disparité des peuples wallon et flamand, il préconisait, afin d'assurer l'union du pays, la séparation administrative, c'est-à-dire le fédéralisme qui ne commencera que soixante ans plus tard. Il est vrai qu'entre-temps, il y a eu les deux invasions allemandes et leurs lourdes conséquences...

A la page 11, après avoir expliqué les débuts du mouvement flamand vers 1840 sous l'influence de littérateurs, tels J.F. Willems (*Vader Willems*) ou Henri Conscience, Destrée constate :

Je n'ai ni le loisir ni l'intention de faire l'historique de ce mouvement flamand. Il me suffit d'en avoir noté les raisons et reconnu le caractère légitime. Mais si, à l'origine de ce mouvement, nous découvrons les griefs les plus justifiés, nous y découvrons aussi un sentiment déplorable de haine vis-à-vis de la France. Les vieilles querelles des Klauwaerts et des Leliaerts (2) sont ravivées ; on appelle « Fransquillons » les partisans de la culture française ; on déclare la guerre à l'influence étrangère ; M. Jossion offre à son défenseur un poignard avec une inscription révélant crûment l'état d'âme des flamingants. Tant de coups portés à la France atteignent les Wallons.

Mais les Wallons sont généreux et lorsqu'une iniquité leur est signalée, ils oublient les injures et s'associent aux Flamands pour la réforme réclamée. Successivement, les Flamands virent ainsi faire droit à leurs protestations ; moi-même, à certains jours, je fus parmi les artisans de cette justice.

La première révision constitutionnelle donna au mouvement flamand une extraordinaire puissance. Les bourgeois des Flandres avaient pu, avec quelque dédain, reléguer le flamand à l'office ou le laisser aux disputes du peuple dans la rue ; ce peuple, une fois investi du droit électoral, voulut être honoré dans sa langue et contraignit ses maîtres à une humiliante soumission. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de l'intrusion du flamand dans les débats parlementaires : discours et prestations de serment.

A l'heure présente, le mouvement enivré de ses succès et de sa force populaire, a atteint son but. Il le dépasse. Il menace la Wallonie.

C'est un phénomène que constate fréquemment le spectateur de nos agitations humaines : actions et réactions se succèdent, également excessives et injustes, pareilles à un pendule oscillant, incapable de s'arrêter au point mort de l'équité absolue. Peut-être aussi est-il vain, en semblable matière, de chercher la conciliation et la justice : la satisfaction des uns ne peut sans doute être obtenue qu'au prix du mécontentement des autres. Les Flamands, d'un effort patient et vigoureux, ont rejeté le fardeau inique et voici maintenant que les Wallons le sentent peser sur leurs épaules

III

Ce qu'ils nous ont pris déjà ? Je vais essayer de Vous l'indiquer...

(Suite au prochain n°)

(1) Parue dans la *Revue de Belgique* (15 août-1^{er} septembre), 1912, Bruxelles, Weissenbruch, in-8°, 24 p.

(2) Dès 1296, les *Klauwaerts* sont les partisans du lion de Flandre (*de klauw* : la griffe) et les *Leliaerts* soutiennent le roi de France (*de lelie* : le lys).

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Depuis plusieurs années, l'État français met à la disposition des usagers, français et francophones, l'ensemble des néologismes officiels. Il suffit de se reporter aux publications, régulièrement mises à jour, annexées au Journal officiel de la République.

En attendant de consulter ces recueils de terminologie, pourriez-vous donner le terme français correspondant à :

1. **cameraman** : (personne chargée du maniement d'une caméra, de la mise au point ainsi que de la définition d'un champ de prises de vues pour composer l'image).

2. **designer** : (spécialiste de la stylique, c'est-à-dire l'activité se rapportant à l'aspect extérieur d'un produit indus-

triel en vue d'un résultat esthétique s'accordant aux impératifs fonctionnels et commerciaux).

3. **brain-storming** : (technique de groupe destinée à stimuler l'imagination des participants en vue de leur faire produire le maximum d'idées dans le minimum de temps).

4. **digest** : (résumé d'un texte).

5. **stand-by** : (phase durant laquelle des dispositions préparatoires à une action sont prises).

(Solutions p. 26)

CONSTAT POST-ÉLECTORAL

Paul DURIEUX

Avant les élections, nous disions qu'il fallait s'attendre à une nouvelle progression nationaliste (confédéraliste ou séparatiste) en Région flamande. Les résultats du 18 mai démontrent que nous avons vu clair. Voici les scores de 12 candidats préférés par les électeurs nordistes* :

	<i>Candidat</i>	<i>Parti</i>	<i>Voix</i>	<i>Tendance</i>
1	Stevaert Steve	SP.A-Spirit	604 571	populiste
2	Verhofstadt Guy	VLD	573 190	fédéraliste (?)
3	De Clerck Stefaan	CD&V	343 818	confédéraliste
4	Dehaene Jean-Luc	CD&V	248 754	confédéraliste
5	Anciaux Bert	SP.A-Spirit	212 375	séparatiste
6	Van Hecke Frank	Vlaams Blok	197 641	séparatiste
7	Dewinter Filip	Vlaams Blok	148 563	séparatiste
8	Dewael Patrick	VLD	117 653	confédéraliste
9	Schouppe Etienne	CD&V	116 818	confédéraliste
10	Van Dermeersch Anke	Vlaams Blok	106 694	séparatiste
11	Bourgeois Geert	NV-A	99 702	séparatiste
12	De Gucht Karel	VLD	92 106	confédéraliste

Si l'on considère, comme tous les observateurs politiques wallons ou bruxellois, qu'un confédéraliste est un séparatiste honteux, ce tableau est édifiant. Nos contorsionnistes professionnels, Louis Michel, Elio Di Rupo et Joëlle Milquet ont encore de beaux jours devant eux pour le plus grand malheur de leurs concitoyens wallons, trop habitués à vivre la tête enfouie dans le sable.

* source: *La Libre Belgique* (20/05/03).

BRÈVES POLITIQUE ET JURIDIQUE

C'est fou ce que le programme institutionnel du formateur est absent dans les discussions qui doivent déboucher sur la naissance du prochain gouvernement. Bénédicte Vaes, dans *Le Soir* (04/06/03), a pris le scalpel pour essayer de découvrir l'indécouvrable : *Très bleu, le document Verhofstadt est aussi très flamand. Machiavélique, il cache dans un recoin, sous le titre « renforcement du fédéral », la volonté totalement inverse, celle de scinder la santé, l'emploi, la SNCB, la sécurité routière et l'on en passe ...*

Mensonge, mensonge, quand tu nous tiens... Mais quel sera le politicien wallon qui dira la vérité au citoyen wallon ? Et quel sera le média (radio et télévision) qui aura la décence de relayer cette information dans de bonnes conditions ?

Contrairement aux leaders du *Vlaams Blok*, le président du Front national sera bien jugé pour faits racistes. La cour d'appel de Bruxelles (chambre néerlandaise) s'est déclarée incompétente dans le dossier à charge des ASBL satellites du *Vlaams Blok*, considérant que les faits de racisme reprochés aux *Blokkers* relevaient du délit politique, passible de la cour d'assises.

Le 4 juin, la 55^e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles (chambre française) devait se prononcer sur l'affaire « Féret », président à vie du Front national, poursuivi pour avoir diffusé des tracts qui assimilent les immigrés à des voleurs, des délinquants et des terroristes. Le tribunal s'est déclaré compétent pour juger l'affaire, estimant qu'il ne s'agissait pas d'un délit politique, mais bien d'un délit de droit commun. Thierry Denoël s'interroge dans *Le Vif-L'Express* du 13 juin: « Au vu de ces deux décisions, assiste-t-on à l'émergence d'une jurisprudence différente des deux côtés de la frontière linguistique? Délit politique d'un côté, délit de droit commun de l'autre côté pour de mêmes faits.

Paul DURIEUX

L'Institut Jules Destrée communique : l'*Encyclopédie du Mouvement wallon* est aussi disponible sur cédérom (6500 notices et 1600 illustrations en couleur) au prix de 171 euros.
Contact : Delphine Adam (adam.d@destree.org)
Tél. 081 22 10 42 – fax : 081 22 64 11.

LE CAS ÉCHÉANT...

Paisible quotidien, ami de l'ordre et peu porté aux bouleversements institutionnels, *Vers l'Avenir* s'était adonné, avant les récentes élections fédérales, à la pratique des sondages. Avec force questions et force couleures.

Innocemment, du moins on le suppose, le lecteur était invité à faire état de ses préférences au cas où les Belges « sortis du tombeau après des siècles d'esclavage » éprouveraient le besoin de se séparer.

Le cas échéant, était-il demandé sur un ton suave et apaisant, quelles seraient vos préférences ? Catastrophe ! Nos paisibles Namurois et autres répondaient que 36% d'entre eux, en pareil cas, étaient partisans d'une union avec la France. Le verdict de l'appétissant camembert dut semer l'émoi parmi les huiles. Le lendemain de sa publication et sur une page entière, paraissaient des témoignages de loyalisme au régime... Moralité : tout est dans l'art de poser des questions. Eût-on interpellé sans plus de façons les gens pour savoir s'ils voulaient d'un rattachement à la France que la réponse aurait réjoui les belgicains de toute obédience.

Le bon peuple n'est pas dupe de la

comédie qu'on lui joue, celle d'une Wallonie solidement retranchée dans de nouvelles structures au point de pouvoir ignorer les liens qui l'attachent à la France.

Le bon peuple ne manifeste pas, mais n'en pense pas moins. Il s'étonne qu'après une trentaine d'années de détricotage de la « Belgique de Papa », les représentants politiques de tout poil n'aient jamais abordé le problème de nos relations avec la V^e République. Serait-ce parce que les Wallons comme tels n'ont pas droit à la parole au sein de la Communauté française ? Serait-ce que la Région wallonne, si fière de son Contrat d'avenir, aurait la prétention de se tirer d'affaire seule...pour complaire à qui ou sur instructions de qui ?

Le bon peuple va finir par comprendre que la Wallonie, politiquement, est inexistante. Quoi qu'elle ait envie de faire, elle n'est pas en mesure de passer à l'acte. Peut-être faudra-t-il remonter jusqu'à notre tsar et père commun, Guy Verhofstadt, pour faire entendre ses doléances ?

En attendant, le bon peuple sera ébahi d'apprendre que M. Van Cauwenberghe, d'ordinaire si taiseux sur le sujet, s'est épanché dans les colon-

nes de la toute jeune *Lettre Wallonie-Bruxelles-France*. Et il n'y va pas avec le dos de la cuiller. La signature d'un accord (franco-wallon) est ardemment souhaitée par la Région wallonne qui se sent plus proche de la France que de tout autre État, déclare-t-il. Un tel accord nécessite d'importantes négociations et la reconnaissance par le partenaire de la réalité institutionnelle belge. Ça y est : c'est le Premier ministre Raffarin qui met des bâtons dans les roues ! Il n'empêche, des démarches exploratoires ont été entamées et seront poursuivies dans le but d'institutionnaliser des liens aussi intenses que naturels entre nos populations.

Acte suivant : Van Cau, devant les parlementaires wallons debout, lit son message en entier. Applaudissements nourris, Marseillaise.

Acte ultime : les Flamands imposent le confédéralisme. Les institutions belges volent en éclats. Ce « filou » de Raffarin décerne la Légion d'honneur à Van Cau qui n'en peut mais.

Le "cas échéant" du sondage du quotidien namurois était bien à la une de l'actualité...

CHANTECLER

LES RECTIFICATIONS ORTHOGRAPHIQUES (suite et fin)

Pierre MÉLOT

Nos lecteurs fidèles se souviennent sans aucun doute du premier article traitant de la "réforme" de l'orthographe de 1990 paru dans le numéro 43 (juillet/août 2002) de *Wallonie-France*. Une communication de M. Maurice DRUON, secrétaire perpétuel de l'Académie française, datée du 17 janvier 1991, faisant suite à cet article, précisait ce qu'il fallait entendre par "réforme" de l'orthographe et comment il convenait de l'appliquer. Il insistait sur le caractère non obligatoire de cette "réforme" qu'il préfère d'ailleurs qualifier de "recommandations", souhaitant que *ces simplifications ou unifications soient soumises à l'épreuve du temps, et elle [l'Académie française] se propose de juger, après une période d'observation, des graphies et emplois que l'usage aura retenus. Elle se réserve de confirmer ou infirmer alors les recommandations proposées.*

Pour clore cette série d'articles consacrés à la présentation des recommandations orthographiques de 1990, nous publions ci-dessous, comme annoncé dans le n° 47 (mars/avril 2003), une communication de M. André GOOSSE, secré-

taire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique de 1996 à 2001. A la lecture de ce message, nos concitoyens belges pourront se rendre compte du pluralisme qui a guidé les académiciens dans leurs travaux : comme leurs collègues français, les linguistes belges, québécois et suisses ont apporté leur pierre à l'élaboration de ces rectifications. Nous suggérons à nos lecteurs de se replonger de temps à autre dans ces cinq articles qui ont fait le point, tout spécialement pour eux, sur l'essentiel des règles nouvelles.

Les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées à l'unanimité par l'Académie française le 3 mai 1990 et publiées dans le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990, ont été accueillies diversement, les opposants criant plus fort que les partisans. Certaines des réactions ne se fondent pas, ignorance ou aveuglement plus ou moins volontaire, sur une véritable connaissance du dossier.

>>>

LES OBLIGATIONS DES USAGERS

On fait croire que tous les usagers seraient contraints (sous peine de quelles sanctions ?) de changer la façon d'écrire qu'ils ont apprise, parfois avec beaucoup de peine et imparfaitement. Or, comme la simple vraisemblance suffirait à le montrer, jamais au cours de l'histoire une modification de l'orthographe ne s'est généralisée d'un coup. Des écrivains continuent à écrire grand'rue, grand'chose, en gardant l'apostrophe que l'Académie a remplacée par un trait d'union il y a plus de soixante ans; même des académiciens ne respectent pas la norme qu'ils ont établie.

Les adversaires ne se bornent pas à refuser de changer leur façon d'écrire, ce qui est leur droit incontesté; ils veulent empêcher par tous les moyens que d'autres aient cette possibilité. Comment appeler ce genre de réaction?

LA PORTEE DES RECTIFICATIONS

Les adversaires ont présenté les rectifications comme une "formidable remise en cause de tout le système graphique", comme une étape vers la "dissolution" de la langue, voire vers la "dissolution de la culture tout entière". Il est aberrant de réduire la culture, ou même la langue, à l'orthographe. Celle-ci n'est pas profondément transformée par les rectifications. Elles sont très loin de la réforme souhaitée par beaucoup de bons esprits, non seulement des linguistes, mais aussi un grammairien aussi pondéré que l'était Maurice Grevisse.

Les rectifications ne sont pas une révolution, un début d'orthographe fonétique, ni même une vraie réforme, mais quelques améliorations comme celles que l'Académie a introduites à chaque édition de son dictionnaire, en provoquant les mêmes gémissements : poète, devenu poëte, a perdu sa poésie et phthisie, devenu phtisie, son agressivité, soupirait-on en 1878.

D'une part, à côté de rectifications portant sur des familles désaccordées (charriot aligné sur charrette, etc.; combattif sur combattre, etc.), sur des graphies devenues aberrantes (suppression du i de oignon, douceâtre remplacé par douçâtre) ou sur quelques autres anomalies, le principal avantage est de proposer des règles (voir plus loin) sur des points où régnaient le désordre et l'arbitraire. Tout cela est modéré et va dans le sens de la simplification.

D'autre part, du point de vue quantitatif, les rectifications recommandées aux usagers portent sur moins de 1 400 mots, dont près d'un tiers avaient déjà dans un ou plusieurs dictionnaires la forme dite nouvelle. Une soixantaine de mots ont une fréquence relativement élevée; mais d'autres sont à peu près inusités. A quoi bon réformer ceux-ci? demandera-t-on. Parce qu'ils ressortissent aux règles générales indiquées ci-dessus.

Dans les pages publiées de la 9^e édition de l'Académie (je vais en reparler), je compte un peu plus d'un mot rectifié pour deux pages. Dans la langue en action, la proportion n'est guère différente: en moyenne, moins d'un mot par page d'un livre ordinaire. Le lecteur ne risque pas d'être perturbé et il n'est nullement nécessaire de réimprimer les ouvrages

actuellement sur le marché, d'autant moins nécessaire que les anciennes graphies restent admises.

De bonnes âmes s'apitoient sur les usagers, les élèves surtout, que désorienterait la coexistence de plusieurs graphies. S'ils sont attentifs, ils devraient déjà être troublés, soit que l'usage tout à fait régulier admette plusieurs formes: clé/clef, il s'assied/il s'assoit; il paye/il paie, etc.; soit que les dictionnaires actuels et/ou l'usage gardent des graphies abandonnées par l'Académie depuis un temps plus ou moins long: gaîment, faîne, etc.; soit à cause des défaillances que l'on observe: celles des journaux, jusque dans les titres, sont plus fréquentes et plus arbitraires que ne le seraient les formes rectifiées.

LE SUCCES DES RECTIFICATIONS

Sur la position de l'Académie française courent des bruits montrant l'ignorance des faits ou le désir de les cacher. Je rappelle qu'elle a approuvé les rectifications à l'unanimité le 3 mai 1990, moyennant quelques amendements et après deux séances de discussion dans la Commission du dictionnaire. C'est d'ailleurs le secrétaire perpétuel de l'Académie qui a fait rapport au Premier ministre Michel Rocard au nom du Conseil supérieur de la langue française.

Le 17 janvier 1991, à cause du bruit médiatique et de certaines dissensions intestines, elle a publié un communiqué apaisant, dans lequel elle confirmait son approbation, tout en souhaitant que les recommandations "ne soient pas mises en application par voie impérative" (ce qui peut être considéré comme allant de soi, comme je l'ai dit plus haut). Que cette déclaration ne marque pas un abandon est montré par le premier volume, paru à la fin de 1992, de la 9^e édition du dictionnaire et par les fascicules suivants. Les rectifications y sont présentes de façon systématique, les unes en quelque sorte imposées, les autres permises, mais intitulées recommandations.

Première catégorie. L'Académie a "inscrit à titre définitif [...] les modifications qui visaient principalement à harmoniser l'accentuation de certains mots, tels allègement, allègrement, etc., avec leur prononciation habituelle", c'est-à-dire les modifications correspondant à la règle 1 ci-dessous: afféterie, assèchement, dérèglementation, empiètement, etc., en particulier les futurs et les conditionnels des verbes du type céder (il y en a près de 250 dans le lexique): il cédera et non plus il cédéra. Autres propositions acceptées sans discussion: asséner, bésicles, démiurge; un essuie-main, des essuie-mains; des barmans, des cherrys; un confetti, des confettis; etc. Puisque l'on considère l'Académie comme faisant autorité en matière d'orthographe, ces formes nouvelles sont désormais la règle, la norme, et les anciennes sont appelées à devenir désuètes, voire fautives.

Deuxième catégorie. Les articles du dictionnaire donnent deux orthographes: cèleri et céleri, crèmerie et crémerie, événement et évènement; critérium et criterium, cicerone et cicérone; cliquètement et cliquettement; appas et appâts; croque-mitaine et croquemitaine, entre-temps et entretemps; conquistadors et conquistadores, ferrys ou ferries, etc. Notons que, dans l'article et dans les autres articles où le mot apparaît, évènement seul est utilisé.

>>>

Ces deux catégories réunies, trente pour cent des propositions sont entérinées « à titre définitif ».

Troisième catégorie. A la fin du volume et au début de chaque fascicule, une liste, à laquelle un losange renvoie dans le texte lui-même, énumère les autres rectifications. « L'Académie leur a donné son aval », dit l'avertissement au début du volume; elles « ont été acceptées par l'Académie », rappelle l'introduction de la liste; mais elle ne les entérinera définitivement qu'« au moment où elle aura constaté que ces recommandations sont passées dans l'usage », ce qui implique que les mots en cause peuvent « être écrits de manière différente sans constituer des incorrections ni êtres jugés comme des fautes » (communiqué du 17 janvier 1991).

On a calculé que les autres dictionnaires récents (dont les collaborateurs ont contribué à l'établissement des rectifications) enregistrent 54% des modifications. Un certain nombre d'ouvrages scolaires, surtout en Belgique et au Québec, les signalent soigneusement. C'est aussi le cas du Bon usage, dans sa 13^e édition (janvier 1994), et du Dictionnaire des difficultés du français moderne de Joseph Hanse, dans sa 3^e édition (septembre 1994). Les formes rectifiées sont enseignées en Belgique dans diverses uni-

versités et écoles normales, ainsi que dans beaucoup d'écoles secondaires. Elles sont admises dans divers examens, notamment de l'Ecole militaire, et dans les championnats d'orthographe de Bruxelles (qui ont servi de modèle à ceux de Bernard Pivot).

Une douzaine de périodiques belges les appliquent systématiquement (Revue générale, Revue nouvelle, Indications, Textyles, Diagnostic, Forum pédagogique, etc.). D'autres acceptent que leurs auteurs les suivent s'ils le désirent. C'est aussi le cas de diverses revues de France. Certains magistrats adoptent l'orthographe nouvelle dans leurs arrêts, et aussi des particuliers dans leur usage quotidien.

Je rappelle enfin l'avis favorable donné, avant la publication officielle, par les Conseils de la langue du Québec et de la Belgique francophone et, après la publication, par le Conseil international de la langue française, où l'ensemble de la Francophonie est représenté. Ce n'est donc pas une affaire purement hexagonale; d'ailleurs, le Conseil qui est à l'origine des rectifications comptait quatre membres étrangers, dont un Belge.

LA TRAHISON DES CLERCS

Denis GRIESMAR

Ces temps de célébrations francophones ont quelque chose d'étrange: alors que d'aucuns, véritables saprophytes, prospèrent sur un pays qu'ils décrivent comme « moisi », tout en lui déniaient le droit de défendre sa place au soleil, que d'autres, linguistes aveugles, cultivent une irresponsabilité byzantine en confondant enrichissement de la langue et suicide collectif, comme si les conditions de production du discours n'avaient pas changé depuis l'époque où Vaugelas prêtait l'oreille aux crocheteurs du Port-au-foin, on ne peut se défaire de la pénible impression que les autorités responsables, pouvoirs publics, administrations, médias, ne croient plus en leur pays, ne croient plus en leur langue. Timidité du discours, de la pensée, des mesures: à les en croire, nous devrions nous faire plus petits que nous ne sommes, et finalement nous excuser d'exister!

Certes, la France n'est sans doute plus la première puissance du monde; la langue française n'est pas la plus parlée - mais l'anglais non plus! La superpuissance actuelle-

ment dominante a-t-elle seule le droit de vivre?

Ce n'est pas succomber à je ne sais quelle animosité ou nostalgie que de dire, simplement mais fermement, que cette démission n'a que trop duré.

Mais oui, il existe des intellectuels qui réfléchissent: citons, au premier rang, Régis Debray ou Emmanuel Todd. Pour ce qui nous concerne, il nous faut dire sans honte que l'uniformisation que l'on nous présente comme inéluctable conduit l'humanité à l'entropie maximale, à l'encéphalogramme plat, à la mort thermique. Nous avons besoin d'une véritable écologie de l'esprit. Alors qu'on découvre aujourd'hui que le quotient intellectuel n'a pas grand sens, que l'on parle de « quotient affectif », il nous appartient à nous, défenseurs de notre langue, de dire que l'esprit se développe dans un terreau linguistique et culturel, que les langues sont les écoles de la pensée, et de souligner au passage que les scientifiques eux-mêmes pensent dans leur langue. Des indications concordantes nous donnent à considérer qu'une véritable campagne est entreprise pour élimi-

ner toute autre langue internationale que l'anglais, et en particulier le français. Les tueurs veulent faire vite, car la conscience finit par venir aux peuples.

Défendre le français, c'est donc défendre le multilinguisme, et c'est donc défendre la traduction. Et si dans le concert des langues, chacune a son rôle à jouer, il reste que les pays entièrement ou partiellement francophones représentent une force importante dans le monde, que l'on ne peut rayer d'un trait de plume.

Évidemment, la traduction, transmission de pensées, a un coût, tout comme la démocratie en général. Cela chagrine certaines multinationales, mais aussi, et c'est moins compréhensible, certaines institutions françaises.

On nous dira excessif, exagérément pessimiste. Il nous semble au contraire que le fond a été atteint. Le moment est venu de donner un coup d'arrêt aux monopoles, fussent-ils linguistiques. Mon centre est enfoncé? Ma droite recule? Situation excellente: j'attaque.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

LA FAYETTE, nous voici ! (*)

Pierre BERTRAND, sénateur honoraire

Si nous savons qu'il existe des foyers francophones actifs en Amérique du Nord, leur ampleur nous est souvent mal connue, motivant certes un élan d'amicale sympathie qui tient généralement lieu d'analyse. La survivance du français y relève à la fois de programmes officiels de défense et de soutien, mais surtout d'un enracinement profond dans une population fidèlement attachée à ses origines. Un environnement tantôt indifférent tantôt hostile a motivé un combat dont l'issue n'est jamais acquise, justifiant une vigilance qui devrait nous servir de leçon sinon de modèle.

En Louisiane tout d'abord, deux événements ont relancé voici quatre ans le vif sentiment d'appartenance francophone. Il s'agit de la tenue du Congrès mondial acadien, rappelant une solidarité qui perdure au-delà du "Grand Dérangement" de 1755. L'occupant anglais dispersa alors par la force, jusqu'en Louisiane, les Francophones irréductibles établis en Acadie, située au sud de l'estuaire du Saint-Laurent, sur l'Océan Atlantique. En outre, pendant un an, de multiples manifestations ont célébré le tricentenaire de la présence française en Louisiane, ainsi baptisée en l'honneur de Louis XIV en 1682. Le nombre actuel de Francophones s'établit à 300.000. Sa progression continue résulte autant de l'application de la loi de 1984 portant sur l'obligation de l'enseignement du français en primaire, que de la redécouverte de la langue des aïeux au travers de la généalogie, véritable passion locale dont le succès est grandissant. Le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), agence gouvernementale, assure depuis 1968 l'aide au recrutement d'enseignants de français, en facilitant leur obtention d'un visa.

Le Canada, sur 30 millions d'habitants, compte 9 % d'anglophones bilingues contre 41 % de francophones bilingues. L'anglais et le français sont langues officielles. Dans les Provinces atlantiques où le français est séculairement présent, on dénombre 40.000 francophones en Nouvelle-Écosse, 6.300 dans l'Île du Prince-Édouard, 3.235 pour Terre-Neuve et le Labrador. Au Nouveau-Brunswick (ancienne Acadie), 34 % de la population est francophone, soit 246.000 sur 725.000 habitants. Les Conseils scolaires y sont très attentifs à sauvegarder la langue et la culture françaises. Deux Alliances françaises se

consacrent aux mêmes objectifs, à Moncton et à Halifax. Au Québec, la Charte de la langue française veille à promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec, qui compte 7 millions d'habitants. Selon un récent sondage, 87 % des Québécois utilisent le français, et 11 % l'anglais. A Montréal, ville internationale, ces taux passent à 78 % pour le français et 21 % (1) pour l'anglais. Depuis les années '70, on constate une nette progression de l'usage du français dans l'ensemble du Québec, le principal facteur d'érosion étant le faible taux de natalité des francophones pour qui « la revanche des berceaux » n'est plus qu'un souvenir. La politique visant à favoriser les immigrants connaissant le français a fortement limité les transferts linguistiques, menace très réelle dont les Fourons sont pour nous un cruel exemple. L'efficacité de la Charte de la langue française est garantie par quatre organismes :

- 1/ la Commission de toponymie, créée en 1912, officialise les noms de lieux et en fixe l'orthographe ;
- 2/ l'Office de la Langue française, créé en 1961, assure l'implantation et le maintien du français sur les lieux de travail, dans le monde des affaires et de l'administration. Cet Office conduit la politique linguistique et de terminologie ;
- 3/ le Conseil de la Langue française, créé en 1977, suit l'évolution de la langue au Québec et fournit des études et des avis au gouvernement québécois et à l'Assemblée nationale ;
- 4/ la Commission de protection de la langue française (rétablie en 1977) veille au respect de la Charte. Un secrétariat à la politique linguistique assiste le gouvernement.

Au sein d'un Continent où domine la langue anglaise de façon absolue et en tous domaines, les foyers historiques d'implantation du français ont victorieusement résisté à l'étouffement. Plus et mieux qu'une artificielle survivance, ils sont aujourd'hui devenus incontournables. Leur dynamisme participe à l'essor du pays qui les entoure : Hydro-Québec ne fournit-il pas son électricité à la ville de New York ?

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

(*) Source: *Etat de la Francophonie dans le monde*, données 2000.

(1) Ndlr : 21 % regroupant les anglophones purs et des immigrés dits allophones (environ 10 %).

DÉCENTRALISATION FRANÇAISE ET RÉUNIONISME

Cédric CHOPIN

Notre ami Cédric Chopin, contrôleur du Trésor public (Oise), nous a récemment donné une contribution qui fut fort appréciée (cf. *Wallonie-France* n° 47, mars/avril 2003). Nous publions ci-dessous la suite de ses réflexions sur le même thème : comment la Wallonie pourrait-elle faire partie de la République ?

Mon raisonnement, dit-il, est le suivant : La France a inscrit la décentralisation dans sa Constitution. Des lois vont prochainement transférer personnels et compétences, ou permettre des référendums locaux. Ces textes, outre leurs conséquences concrètes, contribuent à établir un nouveau climat, plus favorable aux régions. Il garantit le respect de l'identité wallonne par les gouvernants français. Quelques années plus tôt, les choses auraient été plus difficiles.

Mais seule la dimension culturelle de la réforme peut servir à la Wallonie. En effet, même si la Constitution permet désormais la création de « collectivités à statut particulier », ces dispositions sont essentiellement applicables à des territoires comme la Corse (ce qui est très prochainement prévu) ou les départements d'outre-mer.

La réunion, si elle se réalise, sera un événement si particulier, et la Wallonie un territoire si spécifique, avec toute son histoire liée à la Belgique, que l'on ne peut l'inscrire dans le cadre du processus actuel de décentralisation. Selon moi, la Wallonie devra bénéficier d'une place particulière dans la Constitution, à la manière de ce qui a été fait pour la Nouvelle-Calédonie,

Le principal obstacle à la réunion, ou même à l'association, reste à ce jour la crainte de la majorité de la population wallonne de se voir annexée purement et simplement, sans respect pour ses spécificités ou son histoire.

Ce sentiment d'appréhension, même s'il est tout à fait naturel, est totalement infondé. Seuls des gens de mauvaise foi, avant tout soucieux de discréditer, utilisent ce type d'arguments (ce sont souvent les mêmes qui établissent un parallèle entre les idées réunionnistes et celles du *Vlaams Blok*...).

La France connaît en effet depuis deux décennies une évolution culturelle, mal connue hors des frontières car progressive, mais de portée considérable.

La Wallonie, si elle en fait la demande, pourra bénéficier de garanties qui lui permettront de préserver son autonomie, son identité et surtout l'héritage belge.

Première garantie : la tradition décentralisatrice française

Voilà un titre paradoxal qui en laissera plus d'un sceptique... Pourtant, la France n'est pas le « monolithe homogène », dirigé depuis Paris par des élites méprisant « la province », que l'on dépeint parfois.

Certes, des excès ont eu lieu, à l'époque napoléonienne d'abord, puis lors des Trente Glorieuses (politiques planificatrices, migration vers Paris des capitaux, des entreprises et des hommes), et enfin durant les années septante, durant lesquelles le système ne fut pas loin de la sclérose. Mais cela appartient désormais au passé. La France a retrouvé sa tradition du respect des « petites patries » qui fut la sienne pendant la Troisième République et le début de la Quatrième.

Les principaux textes décentralisateurs.

La loi du 2 mars 1982, « relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions », marque un tournant dans l'histoire administrative française.

Elle supprime la tutelle administrative : le contrôle *a*

priori des décisions locales n'existe plus. Les actes des communes, départements, et régions sont exécutoires de plein droit dès leur publication ou leur notification aux intéressés, et leur transmission au représentant de l'État (préfet ou sous-préfet).

Dans un premier temps, les collectivités n'ont de compte à rendre à personne. De sorte que ces cérémonies où l'on peut voir les bourgmestres nouvellement élus prêter serment sont inconnues en France : le conseil municipal élit le maire, et cette délibération est exécutoire de plein droit. Le contrôle s'effectue donc uniquement *a posteriori* par le représentant de l'État et, le cas échéant, les tribunaux administratifs. Il porte sur la légalité des actes, jamais sur leur opportunité.

Pour le contrôle financier, des chambres régionales des comptes sont créées. Elles contrôlent, *a posteriori* également, les actes budgétaires et comptables.

La loi supprime, d'une façon générale et en allant assez loin, les verrous juridiques qui faisaient des collectivités des personnes morales éternellement « mineures ».

La loi de 1982 fut complétée par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'État.

Deux lois, en 1984 et 1987, ont fixé le statut de la fonction publique territoriale, qui devait être mieux encadré pour éviter l'arbitraire lors du recrutement des agents.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, confie aux collectivités de nouveaux pouvoirs concernant l'économie, la culture, le patrimoine et l'environnement.

Citons enfin la loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale qui donne aux groupements de communes de nouvelles possibilités d'agir pour les transports urbains ou le « zoning » industriel.

Au fil du temps, les communes ont élargi leurs compétences, par exemple en matière d'urbanisme, de police muni-

>>>

cipale, d'enseignement élémentaire. Les départements ont reçu les transports scolaires, l'action sociale et, quelques années plus tard, la gestion du R.M.I. et de l'allocation des personnes âgées. Les régions ont été chargées entre autres de l'entretien des lycées, de la formation professionnelle, de l'apprentissage.

La régionalisation des transports ferroviaires locaux s'est achevée en 2002. Les régions ont passé chacune une convention avec la SNCF. Elles financent le matériel roulant, les gares, et supervisent les horaires et les cadences.

Une nouvelle donne culturelle.

Le processus de décentralisation s'inscrit donc dans la longue durée. Il n'a pas connu de régression depuis plus de vingt ans. Les collectivités ont eu le temps d'assimiler leurs nouvelles responsabilités.

Les initiatives prises localement (urbanisme, transports, culture...) suscitent désormais la bienveillance des autorités, et non plus la suspicion permanente qui, c'est vrai, était celle des « technocrates » parisiens avant 1982.

Des villes, telles que Lille, Nantes, Toulouse, etc., ne sont plus considérées comme des « villes de province », mais ont acquis le rang de « métropoles régionales ».

Souvent, des hebdomadaires tels que *L'Express* ou *Le Point* ajoutent des pages locales ou éditent des « unes » différentes selon les endroits.

Enfin, il faut noter que le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin doit plus sa nomination à son passé de président de la région Poitou-Charentes qu'à son passage au ministère des PME et du Commerce.

La loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République

Adoptée définitivement par le Congrès (Chambre et Sénat réunis) le 17 mars 2003, elle tend notamment à consacrer le principe de décentralisation. En stipulant que *les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon*, elle ouvre la voie à la délégation de nouveaux pouvoirs.

Elle reconnaît le droit à l'expérimentation, pour une durée et un objet déterminés, en matière légale et réglementaire, et donne un nouveau cadre juridique aux DOM-TOM (*). D'ici à 2004, plusieurs autres textes seront adoptés, sur l'expérimentation locale et le transfert des compétences. Affaire à suivre, donc, car il est clair que la réflexion réunionniste va trouver dans cette réforme une source d'inspiration inédite.

Seconde garantie: les modalités de la réunion

Il est difficile de faire de la prospective sur un tel sujet. Mais ne rien imaginer serait irresponsable.

Voici donc un schéma où toutes les assurances sont offertes aux Wallons:

1. Négociation et rédaction du traité d'adhésion.

Il devra décider notamment des choses suivantes:

- la première liste de lois fédérales belges, qui feront partie du droit local wallon (ex.: concordat, droit associatif, droit communal, etc...), modifiables par la Wallonie seule.
- la liste des lois identiques ou équivalentes (ex.: état civil, avortement à 12 semaines...), qui conserveront localement leur forme antérieure « wallonne », mais qui seraient modifiables au niveau national en même temps que le droit « français ». C'est un système déjà utilisé pour les DOM-TOM.
- le fonctionnement, l'organisation et les compétences des institutions wallonnes.
- la méthode par laquelle les problèmes laissés en suspens seront réglés après la réunion (ex.: lois différentes en matière fiscale).
- les points à régler nécessairement avant la réunion (code de la nationalité, lois électorales, lois manifestement incompatibles).
- le déroulement des différentes étapes de la réunion, et la description précise des garanties offertes.

Pour certains domaines importants, les négociateurs devront rendre compte devant le parlement wallon, voire la population elle-même. Il est possible d'imaginer que des votes ou des référendums « intermédiaires » soient organisés (ex.: maintien du concordat, système de sécurité sociale...) afin de définir *a priori* ou de confirmer *a posteriori* les orientations.

Le traité définitif sera sans doute précédé d'un traité provisoire, chargé d'organiser la période de transition (ex.: sur un plan financier) entre la fin *de fait* de la Belgique et le référendum d'adhésion à la France. Les négociations dureront en effet sans doute plusieurs mois, peut-être plus d'un an.

Une seconde période de transition, prévue dans le traité final, débiterait alors, pour s'achever à l'entrée en vigueur de la loi sur le statut de la Wallonie.

2. Inscription du traité dans la constitution française.

Cette garantie a déjà été utilisée pour la Nouvelle-Calédonie. L'accord de Nouméa du 21 avril 1998, signé par le gouvernement et les représentants des Européens et des Mélanésien, a donné au « Caillou » un statut pour les vingt années suivantes.

Avant l'organisation, sur son territoire, du référendum relatif à ce texte, les articles suivants ont été intégrés à la constitution :

Titre XIII: Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie.

Article 76 : Les populations de la Nouvelle-Calédonie sont appelées à se prononcer avant le 31 décembre 1998 sur les dispositions de l'accord signé à Nouméa le 5 mai 1998 et publié le 27 mai 1998 au journal officiel de la République française.

Sont admises à participer au scrutin les personnes remplissant les conditions fixées à l'article 2 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988.

Les mesures nécessaires à l'organisation du scrutin sont prises par décret en Conseil d'État délibéré en Conseil

des ministres.

Article 77 : Après approbation de l'accord lors de la consultation prévue à l'article 76, la loi organique, prise après avis de l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie, détermine, pour assurer l'évolution de la Nouvelle-Calédonie dans le respect des orientations définies par cet accord et selon les modalités nécessaires à sa mise en œuvre :

Les compétences de l'État qui seront transférées, de façon définitive, aux institutions de la Nouvelle-Calédonie, l'échelonnement et les modalités de ces transferts, ainsi que la répartition des charges résultant de ceux-ci ;

Les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie et notamment les conditions dans lesquelles certaines catégories d'actes de l'assemblée délibérante pourront être soumises avant publication au contrôle du Conseil constitutionnel ;

Les règles relatives à la citoyenneté, au régime électoral, à l'emploi et au statut civil coutumier ;

Les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté.

Les autres mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'accord mentionné à l'article 76 sont définies par la loi.

Il est donc envisageable que des alinéas constitutionnels soient adoptés préalablement à la ratification du traité. Ceux-ci devront indiquer notamment :

- que la loi (éventuellement organique) détermine les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Wallonie, ainsi que la répartition des compétences entre la collectivité wallonne et l'État.

- que la loi évoquée ci-dessus ne peut être en contradiction avec le traité de réunion (sans faire référence ni à une date ni à un lieu de signature, ce qui laisse la porte ouverte à une éventuelle renégociation).

3. Ratification du traité par référendum en France et en Wallonie.

Pour l'adoption du traité, la procédure référendaire est une évidence. C'est également une sécurité, car un vote d'acceptation en France serait un engagement du peuple tout entier à respecter les accords pleinement et sincèrement.

En Wallonie, un oui massif sera indispensable, et il ne s'obtiendra qu'à la condition que le traité donne satisfaction à la population, en atteignant les objectifs de continuité et d'échange. Si le non l'emporte, ou si le oui gagne de justesse, l'ensemble du texte, ou ses dispositions controversées, pourraient être renégociées.

Le rattachement sera officiel à l'entrée en vigueur du traité.

4. Discussion et adoption de la loi (éventuellement organique) relative au statut particulier de la Wallonie.

Il s'agira ensuite d'inscrire les termes du traité d'adhésion dans la législation française. Le projet de loi est présenté au Parlement, au sein duquel siègeront les parlementaires

élus en Wallonie.

Ces derniers seraient environ quarante à l'Assemblée Nationale et une vingtaine au Sénat (avec Bruxelles), ce qui est suffisant pour faire poids et éviter toute dérive. Nul doute qu'ils seront attentifs au respect des intérêts wallons et qu'ils laisseront de côté, pour ce texte-là, les différences partisans.

Dans le climat de consensus qui serait celui de ce moment somme toute historique, aucun parlementaire français n'aura d'arrière-pensées visant à reprendre ce qui aura été cédé.

De plus, les changements apportés lors de la discussion ne pourront concerner que la forme du texte, ou éclaircir certains points du traité laissés volontairement imprécis. A moins d'encourir la sanction du juge constitutionnel.

La loi adoptée pourra être soit ordinaire, soit organique. Les lois organiques ressemblent aux lois spéciales belges. Elles portent le plus souvent sur l'organisation des institutions. La Constitution peut toutefois élargir leur champ d'action, comme dans l'exemple néo-calédonien.

5. La loi est soumise au contrôle de constitutionnalité.

La loi relative au statut de la Wallonie subira un dernier contrôle avant son entrée en vigueur. S'il s'agit d'une loi ordinaire, la transmission au Conseil constitutionnel est facultative, et peut être demandée par le Président de la République, les présidents des assemblées ou soixante députés ou soixante sénateurs. Si les autorités françaises s'engagent lors des négociations à entendre le jugement des «neuf sages», on les voit mal renoncer au dernier moment à cette ultime vérification.

Dans le cas d'une loi organique, la transmission est obligatoire, ce qui pourrait rassurer les plus méfiants.

Concrètement, le Conseil constitutionnel a le pouvoir de censurer toute disposition contraire à la Constitution, et donc toute disposition contraire au traité d'adhésion qui aura, rappelons-le, valeur constitutionnelle.

Plusieurs alinéas de la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie ont ainsi été effacés, car non conformes au traité de Nouméa.

Après la décision du Conseil, la loi peut être promulguée et entrer en vigueur.

Il reviendra alors aux Wallons de faire vivre ces accords, et de trouver leur place dans le nouvel espace national.

(*) le texte complet de la Constitution est disponible sur www.legifrance.gouv.fr. A lire : l'article 72 rénové et les nouveaux articles 72-1 et 72-2.

Aux élections législatives du 18 mai

LA FLANDRE A VOTÉ FLAMAND, LA WALLONIE A VOTÉ « BELGE »

Claude JADOUL, journaliste, secrétaire du Cercle franco-wallon de Paris

Les élections qui viennent de se dérouler en Belgique le 18 mai dernier appellent plusieurs réflexions avant d'apporter un commentaire sur le résultat final, du point de vue, notamment du RWF-RBF qui présentait, pour la première fois, des listes complètes (titulaires et suppléants) tant à la Chambre qu'au Sénat dans l'ensemble des cinq circonscriptions provinciales wallonnes ainsi qu'à Bruxelles, compte tenu des difficultés à recueillir les signatures de présentation, par exemple.

Il faut également prendre en compte les résultats électoraux du parti F.R.A.N.C.E. pour apprécier le total des voix « rattachistes ». Le rapport final entre les deux formations est de 1 à 4,5 en faveur du RWF-RBF. Ce dernier engrange 25.416 voix tandis que F.R.A.N.C.E. en est crédité de 5.669 soit un total de 31.085 voix (1,4 %) en Wallonie. Les deux devront, de toute évidence, trouver le chemin d'un accord pour la prochaine échéance des élections régionales de juin 2004, d'autant que la seconde a été incapable de réunir les 5.000 signatures de présentation d'une liste au Sénat. F.R.A.N.C.E. ne s'est d'ailleurs présenté que dans deux circonscriptions sur cinq (Hainaut et Liège), recueillant dans l'une et l'autre province 0,4 % des voix.

Le résultat total, pour mince qu'il soit, est avant tout un vote très politique. L'électorat rattachiste actuel constitue le socle de l'élargissement futur de l'audience réunioniste. A cet égard, il y a un hiatus entre le sentiment rattachiste ambiant - y compris au sein des partis traditionnels - et le choix des urnes. C'est le défi que devra relever le RWF-RBF pour élargir, en profondeur, sa base sociale. Il est apparu en effet, lors d'un récent sondage, que le « choix de la France » était partagé par 36 % des sondés.

Le régime des trois partis traditionnels

La lenteur du processus s'explique par différents facteurs qui tiennent au type d'organisation social-démocrate de la Wallonie et de Bruxelles. Le régime est littéralement encadré par trois partis traditionnels qui accompagnent le citoyen « du berceau à la tombe » par un tissu fort dense d'organismes parasociaux (mutuelles, syndicats, associations diverses) et par le jeu de la « répartition des places » au sein de la fonction publique, l'une des plus étoffées du monde... Ce clientélisme exacerbé pousse l'électeur à des choix stables.

Le scrutin à la proportionnelle conforte ce qui précède et favorise le choix délibéré de gouvernements de coalition sans principes. C'est le cas depuis la Libération. Hormis la période 1950-1954 qui vit l'émergence d'un gouvernement social-chrétien homogène, grâce à l'Affaire royale, tous les cabinets, tantôt de centre-gauche, tantôt de centre-droit, ont écarté toute perspective d'alternance.

Cette grande stabilité du corps électoral explique la difficulté de l'émergence de nouveaux partis. A ses débuts, l'actuel *Vlaams Blok* ainsi que les Verts (qui viennent

d'être laminés) n'étaient-ils pas sur un étiage électoral identique à celui du RWF ? Ce fut le cas, en France, pour le FN à ses débuts, il y a un plus de vingt ans. Les faibles scores sont l'inévitable lot des partis émergents, à ceci près que le RWF-RBF a réussi à s'implanter sur la scène politique de Wallonie dont il est devenu l'un des acteurs reconnus. **Le réunionisme ne fait plus sourire.**

Le tableau particulier posé, que retenir du scrutin belge ? Malgré une « petite victoire » des familles socialiste et libérale au nord comme au sud, une évidence saute aux yeux : **la Flandre a voté flamand** alors que **la Wallonie persiste à voter « belge »** malgré les nuages menaçants qui viennent du nord du pays...

Un bloc flamingant renforcé

Cette tendance lourde explique, par exemple, les choix électoraux du *SP.A*, le dernier parti flamand pro-belge. Ce parti socialiste avait connu de graves déboires en 1999. Il vient de les surmonter en se présentant en cartel avec un petit parti nationaliste et séparatiste flamand, *Spirit*. Le *SP.A* a empoché un beau succès en ralliant la bannière flamingante : il est devenu le 2^e parti de Flandre où il talonne maintenant les « confédéralistes » libéraux du *VLD*. **Le voilà devenu séparatiste** à l'instar des autres partis, à l'exception d'*Agalev* qui a connu une cuisante défaite : ceci explique cela. Pas de quartier pour qui refuse d'épauler « Mère Flandre », tel *Agalev* qui, jusqu'ici, ne voyait que « problèmes ethniques » dans la crise existentielle, définitive que vit la Belgique. Résultat : les Verts flamands disparaissent de la Chambre des représentants !

Faisons les comptes : si on additionne les voix des indépendantistes du *Vlaams Blok* et de la *NV-A* à celles des confédéralistes libéraux et sociaux-chrétiens et des nouveaux séparatistes du *SP.A*, on constate **une victoire écrasante du parti flamand anti-belge**. Avec plus de 95 % des voix, le camp de la partition s'est renforcé dans la perspective des élections régionales de 2004 lesquelles pourraient bien porter au pouvoir **un gouvernement flamand favorable ouvertement à la partition du pays**.

En clair : près d'un électeur flamand sur quatre a choisi l'orientation favorable à l'indépendance si l'on additionne les voix du *Vlaams Blok* et du *NV-A*.

Le résultat de la province d'Anvers est à cet égard révélateur. L'addition des voix de ces deux partis donne près de 30% au bloc indépendantiste.

La ville d'Anvers risque de passer définitivement dans ce camp, lors des prochaines élections communales.

Les francophones vont-ils, enfin, ouvrir grands les yeux et cesser de rêver ? La Flandre a décidé la fin de la Belgique. Elle ne reviendra pas sur une décision d'ailleurs encouragée par le patronat flamand.

>>>

En route vers le « Confédéralisme »

Le « succès » du Mouvement réformateur (libéral) et du parti socialiste en Wallonie et en Flandre va sans doute conduire ces deux formations à constituer un gouvernement de coalition libéral-socialiste des plus antinomiques qui soit, après d'âpres marchandages. Quoi qu'en disent ces deux partis, les francophones vont irrémédiablement passer sous les fourches caudines flamandes. La Flandre a résolu de conduire la Belgique vers le confédéralisme, en réalité la partition. Il s'agira de réviser 61 articles de la Constitution pour qu'elle arrive à ses fins. La Flandre n'est pas majoritaire au Parlement pour rien. Sa stratégie du « grignotage », lente, insidieuse mais ferme l'a toujours conduite là où elle l'avait annoncé. Avec elle, pas de « Paix communautaire » définitive. N'a-t-elle pas toujours bafoué les accords signés avec les francophones au prix de sacrifices de ces derniers, l'instant d'après, l'encre dudit accord étant à peine sèche... Et la question de la régionalisation de la sécurité sociale - refusée par les francophones - va revenir sur le tapis. Le président libéral flamand a, par avance, annoncé qu'il n'y aurait pas de gouvernement central sans un accord sur la sécurité sociale. Les Bruxellois, quant à eux, risquent en premier de faire les frais de la puissance flamande, d'autant qu'ils ne disposent plus d'une force politique suffisante pour peser dans le débat. Le Front des francophones (FDF), créé au début des années '60 avait réussi, vaille que vaille, à sauver l'essentiel de l'identité francophone bruxelloise. Or, ce parti s'est fondu dans la masse du Mouvement réformateur faisant perdre ainsi aux Bruxellois leur âme en même temps que leur originalité.

IL L'AVAIT DIT...

C'est au *Figaro* que, le 28 octobre 1996, « il » a répondu ce qui suit. Qui ça « il » ? Mais M. Louis MICHEL (re)devenu « Belge et fier de l'être ». Jusques à quand ? Question : Quelle est votre attitude en face de cette idée folle du rattachisme dont tout le monde parle aujourd'hui dans la communauté wallonne ?

Réponse : *Je n'oserais plus dire que le rattachisme soit une idée folle. Si l'espace francophone ne devient pas une réalité, si le séparatisme est inéluctable, alors les Wallons diront : je préfère être français plutôt que wallon. Moi, personnellement, si je dois choisir entre être wallon dans un État socialiste ou être français, je préfère devenir français. Entre un État wallon replié sur lui-même et la France, je choisis la France car la Wallonie c'est un cul-de-sac économique, social, culturel.*

Q : Que deviendrait Bruxelles ?

R : *Je n'accepterai jamais que Bruxelles reste l'oiseau pour le chat flamand.*

Q : Croyez-vous que la France accepterait de récupérer ainsi les francophones belges ?

R : *Nous avons des contacts avec Paris et je suis sûr que Paris ne ferait pas longtemps la fine bouche.*

(Propos recueillis par Thierry Desjardins).

A MÉDITER

Qui n'a pas entendu, en Belgique, affirmer sentencieusement que les Français sont des gens peu fréquentables ? Qu'ils méprisent tout ce qui n'est pas français ? Que nous, Wallons, serions des citoyens de seconde zone si nous décidions de rejoindre la France ? Que nous n'aurions rien à dire dans une France centralisée ? Que le coût de la vie est plus élevé outre-Quévrain ? Que notre niveau de vie y baisserait ? Etc., etc.

Est-ce bien connaître la France d'aujourd'hui, régionalisée et prospère, que de tenir de tels propos ?

Comment expliquer, alors, que le Rassemblement Wallonie-France / Rassemblement Bruxelles-France, lors des élections parlementaires du 18 mai dernier, ait enregistré ses meilleurs résultats dans les cantons wallons proches de la frontière franco-belge ?

Ne sont-ce pas ces Wallons frontaliers, compte tenu de leurs rapports de proximité avec leurs voisins français, qui auraient pourtant le plus à se plaindre de ce prétendu mépris ?

Ne sont-ce pas ces Wallons frontaliers, dont beaucoup travaillent en France, y font leurs achats, y paient des impôts, qui seraient fondés en priorité à rejeter le mode de vie français ?

Ne sont-ce pas ces Wallons frontaliers qui, plus que tous les autres Wallons, devraient se détourner de la France et des Français si la vie était si peu enviable de l'autre côté de la frontière ?

Quels desseins servent ces contre-vérités que la rumeur propage en Belgique ?

Mettons-nous à l'écoute des Wallons frontaliers avant de trancher. Il se pourrait que nos tympanes entendent une autre chanson...

OCULUS

De mon côté, c'est la France, sourit un quidam. Je suis Belge, cela dit, précise d'emblée le contribuable. C'est que, pour lui qui travaille dans une usine belge de la région, le régime d'imposition français qui lui est applicable est bien moins sévère. On est quelques-uns dans le cas, dans le village et aux alentours. Avec la différence sur la feuille de paie, on peut déjà aligner plusieurs mensualités sur l'emprunt de la maison (Le Soir, suppl. Wallonie, 24/04/03).

Ndlr : Ce journal a consacré 3 articles aux Wallons vivant à proximité de la frontière. Près de 60 % gagnent à faire leurs courses en France.

DES GOÛTS ET DES COULEURS

GENEVIÈVE DAVOISE ou le pluriel artistique

Monique WESMAEL

Née à Maubeuge dans son beau pays de France, devenue Belge par son mariage, notre amie est restée Française de cœur.

Tous nos lecteurs la connaissent déjà comme critique d'art écrivant dans notre périodique. Cependant, ce qu'ils ne savent pas, c'est que cette « gente dame » cumule les disciplines artistiques. En effet, après avoir séjourné en Bretagne, « sa terre d'élection », elle passe par le Gâtinais puis revient à Maubeuge. Elle fait au conservatoire de Lille des études musicales, puis, à Paris, fréquente l'atelier de la Grande-Chaumière, étudie le dessin chez Yves Brayer et le modelage chez Zadkine.

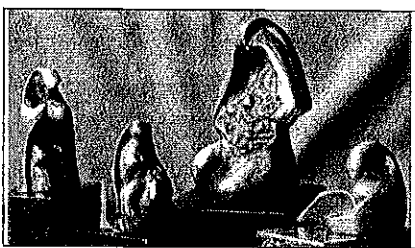
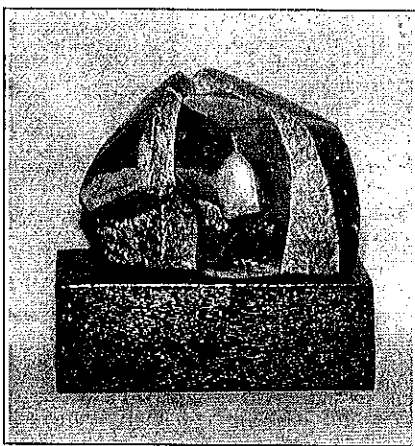
Elle est membre de la société des artistes français pour un salon d'ensemble au Grand Palais où son œuvre est primée.



Peinture

Venue à Liège après son mariage, elle y fréquente l'académie des Beaux-Arts, section peinture, étudie le portrait avec Suzanne Coox, mais « attirée par la matière », revient au modelage à l'institut Saint-Luc, puis à la taille directe et passe insensiblement du figuratif à l'abstraction dans l'atelier du maître Albin Courtois, premier Grand Prix de Rome. Elle

travaille la pierre de France, l'albâtre, la stéatite et enfin le marbre de Carrare. Plusieurs de ses sculptures sont aussi réalisées en bronze, d'après des terres cuites.



Bronzes

Elle a exposé avec bonheur à Liège, Bruxelles, Paris et dans le Nord de la France.

Voilà donc notre amie musicienne, peintre et sculpteur à la fois. C'est beaucoup pour une seule personne, me direz-vous. Que nenni ! Geneviève Davoise est aussi poète. Elle a publié deux recueils de poèmes : *De l'aube au crépuscule*, *Au fil du temps* et *Brume de mots* (à paraître). Ses poèmes sont d'une grande sensibilité, mêlant l'extase amoureuse, la nostalgie du temps qui passe et l'humour aussi. Michel Bruno a illustré pour elle les *Fables insolites*, *Pense Bêtes* et *Au Bestiaire* (éd. Les Platanes).

Je ne résiste pas au plaisir de vous faire connaître ce poème qui lui

ressemble comme deux gouttes d'eau :

Si je te dis...

*Si je te dis... au fil de l'eau
Regarde cette plume, elle glisse,
emportée par le courant,
Inconsciente d'être plume, tout
comme le courant d'être le cou-
rant...*

*Si je te dis... trouve ta source
Mais je l'ai trouvée de tout temps
dans la glaise,
Le parfum des lys, le chant des
formes et des couleurs...*

*Si je te dis... source de mots
Cherche-les dans ma tête, il y en
a une multitude,
Qui viennent sans crier gare et
sont ma musique intérieure.*

*Si je te dis... chemin de halage
Tais-toi, ne me perturbe pas, si-
non surgit à ma mémoire
d'enfant,
Me penchant vers l'eau, la vision
d'une jeune noyée,
Achevant le cycle de sa putréfac-
tion.*

*Ne me parle plus jamais d'un
chemin de halage...*

Geneviève Davoise cultive aussi sa voix de soprano dramatique qu'elle a ample et souple. La musique baroque qu'elle préfère lui va bien. Son talent inné coule de source. Elle a à son actif de nombreux concerts et récitals en France et en Belgique.

Avec Geneviève Davoise, l'adage « on fait bien ce que l'on aime » prend tout son sens.

Néanmoins, douée à ce point, c'est rare et précieux.

(1) Mme Geneviève DAVOISE, 9, rue du Chéra, B 4000 Liège - Tél. 04 252 6950, Courriel : e.davoise@wanadoo.be

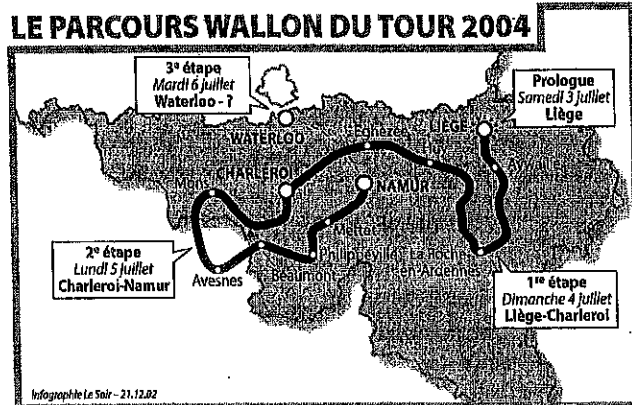
LES WALLONS FERONT LA FÊTE AU TOUR DE FRANCE 2004.

C'est officiel depuis le 20 décembre 2002. Le Tour de France partira de Liège et les trois premières étapes se disputeront chez nous du 3 au 6 juillet 2004. Il traversera les 5 provinces wallonnes. La signature de la convention qui unit la Société du Tour de France et l'ASBL chargée de mobiliser les énergies et les bonnes volontés autour de ce projet est un merveilleux exemple de la reconnaissance par un Français, Jean-Marie Leblanc, directeur du Tour, du savoir-faire wallon.

Le projet est ambitieux, conditionné par les excellentes relations entretenues au fil des années, entre les responsables de la société du Tour de France et notre région. Ensemble, ils organisent Liège-Bastogne-Liège, la Flèche wallonne, le Tour de la Région wallonne... N'oublions pas que sans la société du Tour de France, ces 3 épreuves wallonnes n'existeraient plus!

Bel ensemble aussi des villes de Liège, Charleroi, Namur et Waterloo, mais aussi de la province de Liège qui, regroupées dans l'ASBL «La Wallonie lance le Tour de France 2004 » avaient remis une candidature commune aux responsables de la société du Tour. Jean-Marie Leblanc souligne d'ailleurs :

« Cette candidature fédérée a été préférée à des individualités. Nous favorisons depuis quelques années la découverte d'une région dans son ensemble. Ce sera le cas en Wallonie puisque toutes les provinces wallonnes seront traversées. De plus, au-delà de ses traditions cyclistes, de ses parcours qui prêtent à la course, la Wallonie sait accueillir et faire la fête. Ces deux aspects sont essentiels pour nous, organisateurs. Habituellement, un « grand départ » comporte le prologue, une étape et le départ de la 2^e étape. Les Wallons voulaient plus ! Et comment aurions-nous pu refuser cette faveur compte tenu de cette complicité entre les acteurs concernés ? »



Préliminaires d'organisation, protocole, présentation des équipes, le Tour et ses 4 000 itinérants resteront donc au bas mot une semaine en Wallonie, de quoi rembourser intégralement et rapidement l'investissement financier de la Région wallonne (2,5 millions d'euros)

Nous aurons l'occasion de reparler de cet événement, mais dès à présent, nous ne pouvons que nous féliciter de constater cette collaboration entre Français et Wallons dans un domaine qui, aujourd'hui, tient autant du sport que de l'économie et du médiatique. Nous sommes bien loin du discours de certains Wallons qui considèrent que les Français nous dédaignent et ne montrent aucun intérêt pour la Wallonie ! Il nous restera à montrer que nous existons autrement que par l'affirmation noire, jaune, rouge traditionnelle. Un fameux défi à relever... ! Nous avons un an pour nous y préparer.

P.DURIEUX

BRÈVE SPORTIVE.

Ainsi donc, Serge Kubla a négocié le retour de la F 1 à Francorchamps pour 2004. Il ne lui reste plus qu'à trouver à le financer. *Si nous étions dans un pays comme un autre (sic), nous pourrions nous tourner vers la région flamande ou bruxelloise, voire vers le fédéral, car il s'agit tout de même d'un grand prix qui s'appelle toujours « Grand Prix de Belgique ».* Mais ici, je vais devoir me tourner vers d'autres sources de financement.

Si c'est M. Kubla qui le dit ...



ÉCHOS DE FLANDRE.

(Des Flamands
parlent
aux Flamands)

Après le 18 mai, le parti indépendantiste flamand est devenu le plus grand parti de Flandre : le *Vlaams Blok* et la *NV-A* frôlent à eux deux le million d'électeurs ! Notons au passage les 189.944 et 145.225 voix de préférence de Frank Vanhecke et de Filip Dewinter, respectivement président et leader anversoïse du *VB*. Ce résultat, qui ne relève plus de l'accident de parcours, les place en 6^e et 7^e positions au hit parade flamand, devant Patrick Dewael et juste après Bert Anciaux. Enfin, la gauche flamande dans son ensemble (*Agalev*, *SP-A* et *Spirit*) a subi un échec, passant en 4 ans de 30 à 26 %. C'est clair, on se dirige tout droit vers un système bipolaire : une Flandre de droite conservatrice contre une Wallonie libérale sociale ou socialiste. Le syndrome tchécoslovaque, en quelque sorte !

Sur son site, *Vlaanderen Onafhankelijk* nuance le vocabulaire qui alimente les conversations des élites du nord du pays : *Certains hommes politiques flamands comprennent bien que l'indépendance de la Flandre constitue la meilleure solution, mais cependant ils n'osent pas le dire haut et clair : l'indépendance représenterait un saut dans l'inconnu ou serait nuisible à leur carrière au sein de l'État belge. C'est pourquoi la confusion est entretenue de manière intentionnelle. On jongle avec des termes ambigus comme « l'autonomie la plus poussée », « le confédéralisme », « l'autonomie maximale », « l'indépendance interne » (sic).*

Le 22 avril, le *Standaard* a répercuté les réactions indignées au *Doe de stemtest*, une émission de la *VRT* qui, sous forme de jeu politique, était censée évaluer la popularité des partis politiques flamands. Les critiques déploraient que la télévision d'État eût cru bon d'éviter les thèmes communautaires, avançant ainsi le *SP.A*, *Spirit* et *Agalev*. Un des concepteurs du produit médiatique, le professeur Stefaan Walgrave, s'est justifié en déclarant que les électeurs ne votent pour un parti que sur la base de 3 à 5 thèmes au grand maximum. Et de citer en exemple le fait que le *Stemtest* a montré que 35 % de Flamands (resic) sont en faveur de l'indépendance : *Cela peut sembler beaucoup mais peu de gens choisiront un parti en fonction de cette conviction.*

Par son communiqué de presse du 27 avril, la *NV-A* qui, selon Karel De Gucht lui-même, a obtenu un score plus élevé qu'attendu, se réjouit que le *VLD*, le *CD&V* et le *SP.A*, lors de l'émission *De Zevende Dag* (chaque dimanche à 11 h 15, l'équivalent de *Mise au point*, en moins soporifique) ont répondu positivement à une intervention de sa députée Frieda Brepoels. Celle-ci réclamait la régionalisation de la Justice. Les partis flamands invités ont sauté sur l'occasion pour fustiger l'opposition (*tegenwerking*) des francophones dans de nombreux dossiers (*snelsrecht*, centres fermés pour jeunes délinquants...), ce qui empêche la mise en œuvre d'une politique efficace. *Cela ne sert à rien de pinailler encore quatre*

ans avec les francophones : les divergences sont permanentes et les solutions tangibles inexistantes, résume Geert Bourgeois.

Karel De Gucht était l'invité d'honneur du *Liberaal Vlaams Verbond* le 4 juin dernier à l'hôtel Métropole. Interrogé sur une nouvelle réforme de l'État, le président du *VLD* a répondu : *La Wallonie a un réel besoin d'argent, même dans des dossiers qui relèvent du fédéral : les soins de santé, la SNCB, La Poste, Kyoto sont des dossiers à forte charge communautaire. Ne vous attendez pas à de nouvelles réformes institutionnelles (ndlr : jusqu'aux élections régionales de 2004) mais surtout à des étapes pratiques sur le chemin d'une plus grande défédéralisation de toutes sortes de services et de mécanismes.* Il a conclu la soirée en déclarant que l'extrême droite réussit moins bien en Wallonie pour deux raisons principales : les fascistes francophones sont des amateurs par rapport à la machine bien huilée du *Blok* et la culture politique wallonne, basée sur le clientélisme, donne à la population un plus grand sentiment de protection.

Les éditorialistes flamands ont condamné avec une touchante unanimité les deux *Lettre(s) aux Flamands* de Di Rupo (surnommé « Monsieur Non » en Flandre) et de Michel. Le *CD&V* n'a pas du tout apprécié l'appel du chef MR à voter contre lui. Qui s'étonnera dès lors de la radicalisation communautaire de ce parti (www.cdenv-vlaamsparlement.be). Pour la presse flamande, ces appels (pathétiques, en quelque sorte) s'apparentent à un emballage soyeux du « non » francophone à toute nouvelle régionalisation. Ils relèveraient de la méconnaissance totale de l'adage flamand : *Ce que nous faisons nous-mêmes, nous le faisons mieux !* Le *Tijd* (09/05/03) précise même que *Di Rupo fait comme si la solidarité de la Flandre envers la Wallonie ne posait aucun problème aux Flamands.*

La presse a passé sous silence la riposte rondement menée par le *TAK (Taal Actie Komitee)* le 14 mai dernier au... boulevard de l'Empereur, le siège de la « PS-maffia du Sud » ou du « Di Rupo Blok », comme on dit en Flandre. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, ils ont recouvert la façade flamboyante de leurs charmants calicots. On ne sait pas si la police fédérale est intervenue...

De leur côté, Kubla et Onkelinx ont intenté une action en justice contre la *NV-A* de Bourgeois pour incitation à la discrimination. Ce parti a surtout axé sa campagne sur le thème des transferts nord-sud qui, selon la *Kredietbank*, s'élèveraient à 10 milliards €, soit 5.000 € par famille flamande. Le retour de flamme ne s'est pas fait attendre : peu avant le 18 mai, la *NV-A* a suggéré à Patrick Dewael de commander une étude à une ou plusieurs universités flamandes sur ces fameux transferts : *Les Flamands ont le droit de savoir ce que deviennent leurs impôts et pourquoi les Wallons ne se portent pas mieux malgré la solidarité de la Flandre.* Ce qui fut accordé !

Bart Somers vient de remplacer Dewael à la tête du gouvernement flamand. L'ex-bourgmestre de Malines a un profil (encore) plus flamingant et droitier que Dewael. Quelques exemples : Somers a été élevé dans le giron de la *Volksunie*. A l'heure actuelle, il ne parle pas français. Son père, Joos Somers, sénateur *VU*, a publié en 1962 un opuscule qui réclamait (déjà) l'amnistie pour les collaborateurs flamands. Au moins,

Dewael, fils de résistant, a toujours été un libéral bon teint. Bart Somers dirige d'une main de fer la ville de Malines depuis octobre 2000, avec l'appui, entre autres, de ses comparses de la NV-A. Pour ses détracteurs, c'est un populiste pur sang qui privatise tout ce qu'il peut : *Nous menons une politique plus libérale que jamais*, se plaît-il à répéter. Cet ambitieux sans borne gouvernera donc la Flandre, non sans laisser la mairie de Malines à son ami du VLD Koen Anciaux, fils de Vic et frère de Bert ! En 2001, Johan Sauwens a dû démissionner pour avoir participé à une commémoration d'anciens du Front de l'est (*Sint Maartensfonds*). Eh bien ! en 2002, Somers, a confié au *Morgen* qu'il ne regrettait en rien d'avoir pris la parole lors d'une commémoration malinoise du *Guldensporenkomitee* (Comité des Éperons d'Or) organisée par Ward Steffens, un sympathisant du *Blok*, le *Sint Maartensfonds* et le *VJM* (jeunes fascistes flamands) soutenant la manifestation. Pour Bart, l'occasion d'affiner son profil de bon Flamand était vraiment trop belle ! Il est vrai que dans la cité du Cardinal le score du *Blok* avoisine les... 25 %.

On chuchote que Patrick Dewael, monté au fédéral, ne dirait pas non au portefeuille de l'Intérieur : quel beau tandem il formerait avec Paul Van Grembergen, le ministre de l'Intérieur *Spirit* du gouvernement flamand ! Tous deux sont, en effet, chaudement partisans de la suppression pure et simple des facilités dans les communes de la périphérie bruxelloise. Autant dire qu'avec ces deux hommes au gouvernail, Maingain peut dire adieu à son maigre lot de consolation qui a nom « rapport Nabholz-Heidegger » !

Norbert De Batselier, considéré comme l'idéologue du parti socialiste flamand, a publié récemment un essai sous le titre menaçant, *Dynamiek of dynamiet ?* qui fait penser au *Eerst blabla en dan boem boem* (faut-il traduire ?) des ultranationalistes flamands. Le président du parlement flamand désire convaincre les francophones de la nécessité de négocier une nouvelle réforme de l'État. Notamment dans le domaine de l'autonomie fiscale et de la sécurité sociale. Mais que restera-t-il de commun ? lui demande le *Knack* (04/06/03) : « *Les affaires étrangères, la défense* (ndlr : deux domaines convoités par

l'Union européenne !), une grande partie de la Justice, le financement de la dette et le véritable fondement de la sécurité sociale : les allocations de remplacement comme les allocations de chômage, les pensions ou l'assurance maladie-invalidité. « Ouf ti ! » Comme toujours, on ne parle pas d'indépendance, mais d'une meilleure gestion de la Flandre, plus proche des citoyens. C'est sous ce même fallacieux prétexte que Johan Sauwens, tout comme le *SP-A* Renaat Landuyt, réclame la régionalisation de la politique des salaires qui s'adapterait *de facto* à la productivité des Wallons supposée plus faible.

En chœur, la presse flamande a condamné le parachutage de Ducarme au parlement bruxellois. On ne sait trop pourquoi mais les gens du Nord décrivent comme un *Vlaamshater* (flamandophobe, pour rester poli) le maquignon qui a fait en sorte qu'un échevin flamand soit présent dans chaque commune bruxelloise. Toute la Flandre a d'ailleurs ressenti son unilinguisme naïf comme une provocation supplémentaire.

Dans le futur immédiat, Rik Van Cauwelaert, le rédacteur en chef du *Knack* (11.6.2003), dont *Le Vif-L'Express* chaperonné par les Flamands du *Roelarta Mediagroep* n'est qu'une pâle copie, analyse la stratégie du VLD sous la houlette de De Gucht. Elle consisterait à isoler Verhofstadt, qui lorgne un sofa européen en 2005. Cette alléchante et juteuse perspective couperait de plus en plus le Gantois de la réalité belge (sa promesse de créer 200.000 emplois !). Le machiavélique et peu fraternel De Gucht aurait prévu de substituer Dewael à Verhofstadt. Le remplacement de deux « verhofstadtiens » (Gabriëls et Vanhangel) par deux « dewaeliens » au gouvernement flamand en constituerait la preuve. Louis Michel, ce triste *Nihil obstat* de Verhofstadt, a déjà laissé entendre qu'il faudrait lui passer sur le corps pour réaliser ce noir (et jaune) dessein.

Joël GOFFIN



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

La crise belge, la Wallonie et nous

Sous ce titre, le grand journal catholique français *La Croix* a publié, le 6 mars dernier, un excellent article sous la triple signature de Jean Charbonnel, ancien ministre, de Jean-Yves Autexier, sénateur de Paris, et de Claude Jadoul, secrétaire du Cercle franco-wallon de Paris.

Notre très proche voisin, la Belgique, (...) est confronté à une crise existentielle dont les Français n'ont pas pris la mesure. Et les auteurs d'expliquer clairement la situation : une Flandre dynamique ne veut plus supporter le coût de la solidarité avec la Wallonie. (...) La tentation séparatiste flamande est vive dans les milieux d'affaires ; la poussée d'une extrême droite

identitariste (ndlr : largement confirmée le 18 mai) alimente le mouvement, soutenu encore par un parti libéral dominant. Ainsi, le modèle fédéral adopté par la Belgique en 1993, loin de souder les composantes hétérogènes, a fonctionné comme une efficace machine à désintégrer le pays, (...) en fragmentant le pouvoir politique et administratif au-delà du raisonnable. Six gouvernements, six parlements, dix gouvernements provinciaux existent en Belgique. « Le fédéralisme à deux a échoué. L'élément séparateur l'emporte sur l'élément fédérateur », analyse le président du Parlement wallon, M. Robert Collignon. Le dénigrement de la nation qu'implique une certaine idéologie européiste (adversaire de la survie des nations) n'est pas pour rien dans la cristallisation de la crise belge. (...) Il n'est pas indifférent que les Français s'informent précisément de ces évolutions, et spécialement auprès de leurs amis wallons (qui) sans être les artisans de la crise, doivent se préparer à toutes les éventualités. (...) Une indépendance de la Wallonie serait lourde de risques et ceux qui, hier encore, passaient pour des farfelus en proposant le rattachement de la

Wallonie à la France, constatent que leur thèse n'est plus irréaliste. Le général de Gaulle l'avait bien compris et, s'il s'était refusé à toute initiative publique, il rappelait que « si un jour une autorité représentative de la Wallonie s'adressait officiellement à la France, ce jour-là, de grand cœur, nous répondrions favorablement » (...)

Le refus d'ingérence ne doit pas être un prétexte à un désintéret pour le choix auquel un peuple ami et si proche doit faire face (...), un désintéret que ne justifieraient ni l'histoire ni l'avenir.

Autour du 18 mai

Dans le *VIF/L'EXPRESS* précédant le 18 mai, Isabelle Philippon et Philippe Engels ont livré leurs réflexions pré-électorales. Leurs pronostics : pas de surprise majeure en Wallonie et à Bruxelles, une majorité bleu-rouge est annoncée. En revanche, en Flandre, le paysage politique émietté pourrait surprendre. *Elio Di Rupo l'a bien compris : rien d'étonnant s'il vient faire du gringue à Steve Stevaert, son « collègue » populiste avec lequel il a par ailleurs fort peu de traits communs.*

Quant aux Bleus, si le MR et le VLD ont bien claironné leur intention de rester unis au gouvernement ou dans l'opposition, c'est un « mariage » qui laisse pantois : comment Louis Michel peut-il faire alliance avec un Karel De Gucht viscéralement opposé à l'octroi du droit de vote aux étrangers non européens, convaincu de « l'évaporation de la Belgique » et de la nécessité de scinder des pans entiers de la sécurité sociale ? Union de façade donc, dictée par leur volonté de contrer la vision socialiste du PS. Survint le 18 mai confortant les uns, ébranlant les autres. Les confédéralistes flamands, qui sont dans tous les partis, auront-ils la patience d'attendre les résultats des élections régionales de 2004 ? C'est possible, mais on peut compter sur un CD&V humilié et sur un *Vlaams Blok* renforcé par un *NV-A*, tout aussi indépendantiste et républicain, pour prendre très vite l'offensive.

En tout cas, les choses sérieuses ne se feront pas attendre bien longtemps, pronostique le politologue Pascal Delwit (ULB) : *La Belgique va entrer dans une phase de grande agitation (...) la prochaine législature sera de toute évidence extrêmement mouvementée.*

Le 23 mai, I. Philippon a analysé ce qu'ont dit les urnes, notamment qu'il n'y a qu'une symétrie apparente entre le Nord et le Sud : *Les termes « famille politique » ne veulent plus dire grand-chose dans l'État fédéral belge, tant les différences entre les partis nordistes (pour la plupart résolument confédéralistes) et sudistes sont importantes. (De plus) de part et d'autre de la frontière linguistique, le socialisme revêt des formes différentes. Il en va de même, bien sûr, avec le libéralisme...*

Verhofstadt II va vite se heurter aux vrais problèmes, tous communautaires. Atteindra-t-il juin 2004 sans rencontrer d'écueils ? C'est la question à 1000 euros.

CD&V cherche Président

Et l'a déjà trouvé. C'est Yves Leterme, l'ex-chef du groupe CD&V à la Chambre. *Le Soir* (26/05/03) a cru bon de donner son avis : *Le fait que, dans la mission d'information d'Elio Di Rupo, on n'ait pipé mot des thématiques communautaires n'est que « la conséquence de la division des forces politiques flamandes ». Il veut dès lors renforcer l'identité flamande de sa formation.*

Mais, en même temps, Leterme n'entend pas « privilégier le communautaire ». Ben voyons !

Autre exemple lénifiant : le gentil Bert Anciaux (*Le Soir* (24-25/05/03)) l'avait précédé : *nous ne voulons pas briser la solidarité, mais plutôt la renforcer (...) l'objectif est même de (la) renforcer à l'échelon supranational.* A l'échelon européen alors ? On en saura bientôt davantage selon le bon Bert.

En attendant des précisions, rendormez-vous, chers amis wallons et bruxellois, mère Flandre veille sur vous.

Pourquoi renoncerait-elle à la bonne vieille recette qui a toujours fait ses preuves vis-à-vis du Wallon-dans-lequel-on-rentre-comme-dans-du-beurre ? On le rassure d'abord – avec, notons-le, la complicité de ses politiciens – puis on dévoile ses batteries et boum ! On gagne à tous les coups.

Pub gratuite

Le vendredi 16 mai, en prenant leur service, les fonctionnaires du ministère des Finances ont eu l'agréable surprise d'apprendre que leur pécule de vacances leur avait été versé avec une semaine d'avance. C'est un message délivré par ordinateur et signé par leur grand patron, M. Didier Reynders, qui les a mis au parfum.

Un fonctionnaire de mes amis a cru percevoir là une propagande électorale effectuée sans bourse délier. Mais non, mon cher, il n'y a eu là que gentillesse désintéressée !

Jacques LIÉNARD

Et la France, cher Maître ?

À l'occasion d'un entretien publié dans le numéro de mars de *Perspectives francophones*, mensuel proche du FDF, M. Bernard Remiche, avocat et professeur à l'UCL, rappelle qu'il avait esquissé, il y a quatre ans, dans un ouvrage intitulé *Choisir l'avenir*, trois voies d'évolution possible de l'État fédéral belge : 1° l'approfondissement d'un fédéralisme d'union équilibré; 2° le confédéralisme à la flamande; 3° le séparatisme.

Aujourd'hui, constate l'avocat, la première voie, qui avait alors et a toujours sa préférence, semble abandonnée; le confédéralisme s'impose, qui devrait mener, à terme, au maintien d'un pseudo-État belge que contrôlerait une Flandre nantie d'un maximum de compétences. Et Bernard Remiche d'évoquer la régionalisation programmée de la SNCB, de l'aéroport de Bruxelles National ou de la Sécurité sociale... *Nous vivons dans une logique du 'chacun pour soi', déplore le professeur néo-louvaniste, où [...] les Flamands accepteront dorénavant de ne partager que ce qui est déficitaire chez eux* [ndlr : les pensions, par exemple].

Au front du refus francophone, dont on a pu mesurer la fragilité durant la législature précédente, B. Remiche préconise de substituer une attitude plus ouverte, qui consisterait, pour les Wallons et les Bruxellois, à négocier avec les Flamands un fédéralisme d'union achevé, où les solidarités sociale et fiscale seraient maintenues; en cas de refus flamand de ces conditions *sine qua non*, Wallons et Bruxellois acteraient alors la disparition de la *België* et constitueraient à eux deux une Belgique résiduelle.

Mais n'y aurait-il pas, Monsieur le Professeur, un élément qui manque dans votre raisonnement ? Oh, pas grand-chose : seulement la France ! La France, qui pourrait utilement nous épauler lors de notre divorce d'avec les Flamands, avant que, Wallons comme Bruxellois, nous choisissons la République, plutôt que de perpétuer notre assujettissement au 'belge système' et à la monarchie saxe-cobourgeoise...

Boris COUNE

Point de vue

Interviewé par *Le Soir* (31/05-01/06/03) sur le résultat des élections, Jean Defraigne a notamment répondu qu'à son avis, *la Belgique va se dissoudre comme le sucre dans le café (et) que l'avenir des Wallons résidera dans une union avec la France*. Une divergence toutefois porte sur les moyens à mettre en œuvre : à ses yeux, la création de partis rattachistes constitue une erreur parce qu'un programme articulé sur la seule idée de la réunion ne peut séduire un grand nombre d'électeurs. Il croit, en revanche, que *les sentiments doivent se répandre au sein des grands partis traditionnels*.

Soit, mais nous pensons qu'imaginer un changement d'attitude de ces partis à l'heure actuelle est une utopie. Les états-majors des grandes formations traditionnelles changeront de cap, bien sûr sous la pression des événements, et cela d'autant plus sûrement que l'opinion publique y aura été préparée par l'action de forces réunionistes organisées politiquement.

Divorce belge : à quelle date ?

Sous le titre *Vol de Nuit et Double jeu*, l'éditorial de J.-F. Dumont dans *Le Vif/L'Express* (09/05/03) se penche sur l'inéluctable élargissement du fossé communautaire belge. Si l'on précise encore que les lobbys flamands, en périphérie bruxelloise, sont aussi actifs qu'écoutés (...), on aura compris que le clash politique apparemment sans gravité masquée, en fait, une réalité autrement plus lourde de conséquences : l'élargissement du fossé communautaire en général, la flamandisation de l'aéroport national en particulier. Cette dernière reste un objectif des états-majors du Nord (...) Dans cette stratégie, le dossier des nuisances « à répartir » sert d'abord de moyen de pression, (...) Que les libéraux et les socialistes francophones se soient rangés du côté du Premier ministre ne change rien. Ils ont seulement montré que l'unité des francophones est un leurre dès que des intérêts partisans sont en cause. La crise du survol de Bruxelles est, en tout cas, révélatrice de l'ampleur du mal belge. (...) N'en déplaise aux militants de « Belgische Unie – Union belge », ces spasmes nous rapprochent chaque jour davantage du divorce belge, dont seule la date est inconnue.

Avancée Blok, inexorable

Lu dans *Le Soir* (19/05/03) : On redoutait une avancée en force du Vlaams Blok. Les néofascistes progressent, comme lors de toutes les élections depuis le dimanche noir de 1991. Pour l'ensemble de la Flandre, ils passent de 15 % à 18,11 %. Dans la province d'Anvers, ils passent à près de 24 % (...) C'est davantage dans les zones rurales (comme le Limbourg) et surtout dans les banlieues de villes aisées, où l'on ne connaît aucun problème de cohabitation multiculturelle, qu'il étend son empire. Le Blok a changé son langage. Dans les dernières semaines électorales, il s'est surtout employé à chanter les vertus de l'indépendance de la Flandre (...) Le Blok surfe ainsi sur les idées confédérales qu'ont plaidées des partis démocratiques comme le CD&V.

Au vu de ce nouveau succès, la surenchère séparatiste flamande est garantie, compte tenu, de surcroît, de la perte de

deux députés flamands dans la Région du grand Bruxelles au profit de deux francophones (13 francophones contre 9).

La Libre (13/05/03) nous apprend que dans les écoles flamandes de Bruxelles, le nombre d'élèves non néerlandophones explose pour atteindre 60 %. Dans certaines écoles, les francophones représentent 85 % quand d'autres vont jusqu'à afficher une population à 100 % non flamande. Une palme ou un chardon pour la Communauté flamande ?

Qui prétendra encore que Bruxelles n'est pas une ville française mais vaguement « cosmopolite », cela pour justifier les manœuvres de sa flamandisation ?

Un modèle pour l'Europe ?

Sous ce titre dubitatif *The Economist* (24/05/03) analyse l'État Belgique au travers de son système électoral : *A la Convention constitutionnelle européenne en cours à Bruxelles, on parle beaucoup de l'émergence d'un « demos » européen – un peuple européen spécifique – qui pourrait un jour définir une politique propre, mise en œuvre par des politiciens et partis pan-européens (...) Oubliez l'Europe ; il n'y a toujours pas de « demos » belge*. Les divisions linguistiques se révèlent trop fortes pour créer une culture politique unique même dans un petit pays de 10 millions de gens – un fait démontré une fois encore par les élections belges du 18 mai. En effet, le terme « élection belge » est trompeur. Deux élections ont eu lieu le même jour dans le pays dénommé Belgique, proposant des partis et des leaders distincts, suivant leur lieu de vote en Flandre néerlandophone ou en Wallonie francophone.

Les observateurs étrangers sont décidément bien lucides et éclairants pour l'avenir.

Simenonville

J.-L. Douin, dans *Le Monde* (30/05/03), à l'occasion de l'intronisation du créateur de Maigret dans le panthéon de « La Pléiade » écrit : *Figure emblématique de la littérature policière, Maigret est un héros privilégiant Paris (...) A relire toute l'œuvre, néanmoins, on se rend compte à quel point Simenonville reste Liège, sa ville natale*. Comme le démontre Jean-Baptiste Baronian dans le dossier Simenon du Magazine littéraire (n° 417, février 2003), le petit journaliste de La Gazette a porté toute sa vie Liège dans son cœur et dans sa tête. Simenon y entraîne Maigret sur les pas de son enfance dès sa troisième enquête, l'y fait revenir dans « La Danseuse du Gai-Moulin, y fait revivre d'anciennes connaissances dans « Les trois Crimes de mes Amis ».

Paris – Liège : complémentarité, osmose naturelle. On se remémore aussi *Tempo di Roma* d'Alexis Curvers, prix Sainte-Beuve, *Saint-Germain ou la négociation* de Francis Walder, prix Goncourt, *Le Souffle* de Dominique Rolin, prix Femina, les figures de Béatrice Beck et de Suzanne Lilar donnant la réplique à Sartre, et tant d'autres « Belges »...

Marc DE MIDDELEER

Solutions du jeu de la p. 10

1. cadreur - 2. stylicien - 3. remue-ménages - 4. condensé
5. Attente.

Dispositif concernant le statut des langues dans une Constitution européenne (projet).

Un projet de dispositif d'un statut des langues, au sein d'un "texte fondateur" concocté par la "convention" présidée par M. V. Giscard d'Estaing, a été élaboré par plusieurs associations, dont le FFI (Forum francophone international – France) et ALF (Avenir de la langue française). Il reflète ce que Denis Griesmar, Michel Guillou et Albert Salon ont fait adopter, avec l'aide déterminante de l'ATTAC, en février 2002 à Porto Alegre, par le 2ème FSM (Forum Social Mondial).

Accompagné d'une lettre de présentation, il est adressé, par le FFI et plusieurs associations françaises de sauvegarde et de promotion du français, groupes de réflexion et institutions universitaires, à un certain nombre de responsables français, notamment de la "convention", et à la presse, pour sensibiliser l'opinion.

Le FFI demande à tous les lecteurs de ce texte de le diffuser et de l'appuyer auprès de leurs parlementaires et politiciens nationaux, afin d'augmenter la pression nécessaire à la prise en considération de cette question vitale du statut des langues dans l'éventuelle future « Constitution » de l'Union européenne.

Éléments du dispositif constitutionnel :

Les associations signataires demandent que la Convention prenne en considération et traduise en articles du dispositif constitutionnel les résolutions adoptées le 4 février 2002 par le 2^{ème} Forum Social Mondial à Porto Alegre :

1) L'Union reconnaît toutes les langues officielles des États membres et ne promeut aucune d'elles au rang d'unique langue commune de droit ou de fait. Elle prend toutes mesures nécessaires pour garantir un plurilinguisme effectif dans ses institutions. Nul ne peut être contraint d'utiliser une autre langue qu'une langue officielle de l'État dont il est citoyen.

2) Les dispositions constitutionnelles et législatives adoptées par les États membres relatives à leurs langues et à leurs cultures nationales relèvent de leur souveraineté dans le cadre de la subsidiarité. Elles ne sauraient être subordonnées à quelque disposition que ce soit adoptée par l'Union.

3) Les États membres qui appartiennent à des ensembles culturels et linguistiques (Commonwealth, Germanophonie, Hispanophonie, Francophonie, Lusophonie, et autres) gèrent cette appartenance en toute indépendance dans le cadre de la subsidiarité.

4) Tout citoyen peut obtenir l'application de ces principes devant une juridiction compétente.

La liste des associations signataires sera publiée ultérieurement.

Le FFI-France.

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ et Monique WESMAEL ; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoge, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. + fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél. : 071 85 43 89

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.

Tournai-Moucron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-S/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

Namur :

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezéz - Té. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Cilleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

ABONNEMENT :	SIMPLE :	Belgique : 15 €	France : 17,50 €
	SOUTIEN :	Belgique : 20 €	France : 22,50 €
	ETUDIANT :	Belgique 8 €	France : 10,50 €

À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff,
 Pour la France : *Wallonie-France*, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet
 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-
 poste libellé en € adressé au trésorier.